



BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/011402**
n°de gestion : **2003B04205**
n°SIREN : **378 100 416 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 26/05/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PROSOL GESTION société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

rue Des Frères Lumière Zone d'Activité Commerciale du Chapotin 69970 Chaponnay - FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
projet (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :
apport partiel d'actif

**TRAITE D'APPORT DE DROITS SOCIAUX DETENUS PAR LA
SOCIETE PROSOL GESTION A LA SOCIETE PROSOL
EXPLOITATION SOUMIS AU REGIME FISCAL DES APPORTS
PARTIELS D'ACTIFS**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société PROSOL GESTION, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.050.000 Euros, dont le siège social est à CHAPONNAY (69970) – Rue des Frères Lumière – ZAC du Chapotin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 100 416 RCS LYON,

Représentée par Monsieur Serge DIGONNET, Président du Directoire,

ci-après dénommées collectivement « la Société Apporteuse »

D'UNE PART ;

ET :

La Société PROSOL EXPLOITATION, société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 Euros, dont le siège social est situé rue des Frères Lumière – ZAC du Chapotin - 69970 CHAPONNAY, immatriculée sous le numéro 484 912 928 RCS LYON,

Représentée par la société PROSOL GESTION, présidente prise en la personne de son représentant permanent Monsieur Serge DIGONNET,

Ci après dénommée « la Société Bénéficiaire »

D'AUTRE PART ;

12 17

PREALABLEMENT AU TRAITE D'APPORT OBJET DES PRESENTES,
IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

EXPOSE PRELIMINAIRE

A. PRESENTATION DES SOCIETES INTERESSEES

I. La Société Apporteuse et les sociétés dont les droits sociaux sont apportés

SOCIETE APPORTEUSE :

PROSOL GESTION :

La société PROSOL GESTION est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.050.000 Euros, dont le siège social est à CHAPONNAY (69970) - Rue des Frères Lumière - ZAC du Chapotin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 100 416 RCS LYON,

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 100 416 RCS LYON, en date du 9 décembre 2003.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société PROSOL GESTION a pour objet :

- l'exploitation de tous fonds de commerce d'alimentation générale avec notamment l'achat, la vente en gros, demi-gros, détail et courtage et ce tant à l'importation qu'à l'exportation de fruits, de légumes, de fleurs et de tous les produits de jardinage,
- la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer dans les domaines précités et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupements,
- l'acquisition et la gestion de biens immobiliers,
- la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes prestations de services dans les domaines financiers, informatiques et administratifs,
- l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, la recherche, la mise au point de moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société,
- l'édition, la publication, la diffusion, l'expédition de toutes publications, imprimés, revues et de tous documents se rapportant à l'objet social,
- la publicité sous toutes ses formes légales par l'utilisation de tous supports publicitaires, la commercialisation de tous produits se rapportant à ladite activité.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement ou son extension.

17 67

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social reste fixé à la somme de Un Million Cinquante Mille Euros (1.050.000 €) divisé en Soixante Quatre Mille Six Cent Dix (64.610) actions toutes de même catégorie.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Le Président du Directoire est Monsieur Serge DIGONNET, nommé aux termes des décisions du Conseil de Surveillance le 26 Novembre 2007 pour une durée illimitée.

Les autres membres du Directoire sont :

- Madame Françoise BERODIER,
- Madame Brigitte DUMONT
- Monsieur Jérôme GUILLARME

Le Président du Conseil de surveillance est Monsieur Denis DUMONT, nommé aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 5 janvier 2006 pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos le 30 septembre 2011.

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Les commissaires aux comptes de la société PROSOL GESTION sont :

- le titulaire :

FIDAUDIT France
82, rue de la Petite Eau
73292 La Motte Servolex

- le suppléant :

Monsieur GRAND Jean Louis
42, avenue Chanoine Cartelier 69230 Saint Genis Laval

Les co-commissaires aux comptes sont :

- titulaire

SR AUDIT
82, rue de la Petite Eau
73292 La Motte Servolex

17 17

- le suppléant :

Monsieur SIRODOT Pierre
82, rue de la Petite Eau
73292 La Motte Servolex

LES SOCIETES DONT LES DROITS SOCIAUX SONT APPORTES PAR PROSOL GESTION :

LE PRIMEUR DE CHOISEY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR DE CHOISEY, dont le siège social est à Zone de Paradis - Lieudit Les Rougelots 39 100 CHOISEY.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 484 249 057 RCS DOLE en date du 30 Septembre 2005.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE PRIMEUR DE CHOISEY a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 Euros).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE (16) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

> La société PROSOL GESTION,

A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts,
Numérotées 1 à 499,

En rémunération de son apport, ci

499 parts

17 17⁵

> La société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
A concurrence de une part,
Numérotée 500,
En rémunération de son apport, ci

1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

500 parts

SURETE

- 18 Mai 2006 volume 2006 n° 84 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : 1 L12 FEN W4X141S01366

- 18 Mai 2006 volume 2006 n° 85 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : 1 T18 FEN W4X360T00456

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 Juin 2007, la société SCI DE L'ISLE SAINT HUBERT, société civile immobilière au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à CORBAS (69960) - 15 Rue Marcel Mérieux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le 478 679 731 RCS LYON, a donné à bail à la société LE PRIMEUR DE CHOISEY au sein d'un bâtiment à usage commercial sis Rue du Mail, Zone Le Paradis, 39100 CHOISEY, comprenant :

1°/ Un local commercial d'une superficie de 442.68 m² SHON de parties privatives (figurant en vert sur le plan et le tableau de répartition de surfaces annexés), décomposé comme suit :

- ⇒ 313.93 m² de surface de vente et,
- ⇒ 128.75 m² de surface de réserves.

2°- le reste de la superficie du bâtiment étant donné à bail en jouissance privative à d'autres LOCATAIRES ou donné en jouissance commune à l'ensemble desdits LOCATAIRES, lesdits espaces communs (caisses, couloirs de circulations, espaces verts, etc.) représentant au total 616.56 m².

3°- Un droit d'accès et d'utilisation du parking adjacent au bâtiment, comprenant 131 places de stationnement est également consenti à l'ensemble des LOCATAIRES.

Ce bail a été conclu pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1^{er} Juillet 2007, avec une période ferme de six ans. Le bail expire donc le 30 Juin 2016.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

Pour d'autres sociétés ci-dessous, le même type de bail a été conclu, il sera dénommé ci-après « Bail type ». Etant précisé que chacun des baux type ont été conclus à des dates précises.

17 17

LE JARDIN DES ABEILLES

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée LE JARDIN DES ABEILLES, dont le siège social est à NIMES (30000) - Rue Maurice Schumann - Quartier Saint Gilles.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 445 046 824 RCS NIMES en date du 28 Janvier 2003.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE JARDIN DES ABEILLES a pour objet :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société LE JARDIN DES ABEILLES s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- la société GRAND FRAIS IMMOBILIER, propriétaire de Cent Cinquante parts, ci numérotées de 1 à 150	150 parts
- la société PROSOL GESTION, propriétaire de Trois Cent Cinquante parts, ci numérotées de 151 à 500	350 parts
Ensemble : Cinq Cents parts, ci	500 parts.»

Sg Sg

SURETE

- 6 Septembre 2004 N° 2004L000744 : inscription de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Portant sur : FENWICK L12 W4X141R01475

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 2 Février 2004, la société SCI DU MAS DES ABEILLES, société civile immobilière au capital de 762.250 Euros, dont le siège social est à CHASSE SUR RHONE (38670) - 1272 Avenue Frédéric Mistral, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 429 400 039 RCS VIENNE, a donné à bail à la société LE JARDIN DES ABEILLES les locaux sis à NIMES (30000) - 1245 route de Saint Gilles, Zac du Mas des Abeilles-Quartier Saint Gilles.

Ce bail a été conclu pour une durée de trois (3), six (6), neuf (9) ans à compter du 1^{er} Décembre 2003. Il expire donc le 30 Novembre 2012.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

LES JARDINS DE SEYNOD

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée LES JARDINS DE SEYNOD, dont le siège social est à SEYNOD (74600) - ZI de Barral- 18 Avenue de Zanaroli.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 448 041 905 RCS ANNECY en date du 17 Avril 2003.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE SEYNOD a pour objet :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

19 17

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Sa durée est de trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Le capital social de la société LES JARDINS DE SEYNOD s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|-----------|
| - la société PROSOL GESTION
Quatre Cent Vingt Cinq parts, ci
Numérotée de 1 à 425 | 425 parts |
| - la société GRAND FRAIS IMMOBILIER
Soixante Quinze part, ci
Numérotée de 426 à 500 | 75 parts |
| Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci | 500 parts |

SURETÉ

- 12 Janvier 2006 volume 2006 n° 52 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail
 - ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
 - ✓ Désignation : matériel de transformation de données DIVERS INFORMATIQUE série 25032

- 30 Juillet 2004 volume 2004 n° 399 : inscription relative à la publication des contrats de location
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Désignation : FENW L12 W4X141R01643

- 16 Août 2004 volume 2004 n° 433 : inscription relative à la publication des contrats de location
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Désignation : FENWT189 W4X360R04308

GERANT DE LA SOCIÉTÉ

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

17 17

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 juin 2007, la SCI SEYNOD BARRAL, société civile immobilière au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé à SEYNOD (74600) 18, avenue de Zanaroli, immatriculée sous le numéro 441 759 685 RCS ANNECY, a consenti à la SARL LES JARDINS DE SEYNOD, une convention de sous location dans un ensemble immobilier sis à ZI de Barral, 18, avenue Henri Zanarolli 74600 SEYNOD au sein d'un bâtiment à usage commercial de surface totale à louer égale à 1.388, 3 M² dont 850 M² de surface totale de vente.

Cette convention de sous location a été consentie et acceptée pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} juillet 2007 pour se terminer le 30 juin 2016, sans toutefois que cette durée ne puisse excéder celle du crédit Bail conclu entre le loueur et le crédit bailleur. Précision faite que le sous locataire a renoncé à donner congé à l'expiration de la première période triennale.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

Pour d'autres sociétés ci-dessous, le même type de convention de sous location a été régularisée et sera dénommée ci-après « convention de sous location type », étant précisé que ces conventions de sous location type ont été conclues à des dates précises.

CUSIN

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société par actions simplifiée dénommée CUSIN, dont le siège social est à ESSEY LES NANCY (54270) - Avenue du 69^{ème} Régiment d'Infanterie.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 397 455 643 RCS NANCY en date du 23 Juin 1994.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société CUSIN a pour objet :

le commerce de détail de tous produits alimentaires, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

17 17¹⁰

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de *QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €)*, divisé en Six Cents (600) actions égales et de même rang, intégralement souscrites et libérées, de même catégorie, appartenant toutes à la société PROSOL GESTION.

SURETE

- 10 Août 1999 volume 1999 n° 384 : inscription nantissement de fonds de commerce

- ✓ Au profit de : BANQUE NATIONALE DE PARIS
- ✓ Acte du 5 Août 1999
- ✓ Montant de 690.000 F

- 14 Mars 2007 volume 2007 n° 2007 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : 1 L12L FEN W4X141U00037

- Les 600 actions de la société CUSIN sont nanties au profit de la Lyonnaise de Banque.

PRESIDENT DE LA SOCIETE

La société est présidée par la société PROSOL GESTION dont le représentant permanent est Monsieur Serge DIGONNET, nommée aux termes des décisions de l'associée unique en date du 27 Novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Etablissement principal :

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 Mai 2003, la société THIRIET DISTRIBUTION NANCY, société à responsabilité limitée au capital de 300.000 €, dont le siège social est à HEILLECOURT (54180) - ZAC de Houdemont - 1 Rue du Coteau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 319 756 052 RCS NANCY, a renouvelé le bail commercial consenti par acte sous seings privés le 20 mai 1994, à la société CUSIN, pour un local commercial correspondant à la cellule n° 1 du bâtiment d'une superficie de 321 m² environ sis à ESSEY LES NANCY (54270) - Avenue du 69^{ème} Régiment d'Infanterie comprenant :

- ✎ Une surface de vente de 266 m²,
- ✎ Une réserve de 48 m²,
- ✎ Des sanitaires de 7 m².

pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives à compter du 1^{er} Avril 2003 pour se terminer le 31 mars 2012.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici.

17 17

Etablissement secondaire :

Bail type.

LES JARDINS DE JOUY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE JOUY, dont le siège social est à JOUY AUX ARCHES (57130) - 2 Allée des Tilleuls - Parc Aravis - Lieudit Le Mai.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 453 748 980 RCS METZ en date du 27 Mai 2004.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE JOUY a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société LES JARDINS DE JOUY s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|-----------|
| - la société PROSOL GESTION
Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf part, ci
Numérotée de 1 à 499 | 499 parts |
| - la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS)
Une part, ci
Numérotée 500 | 1 part |

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 500 parts

17 12

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommé aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

FL BOURGOIN

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée FL BOURGOIN FRUITS ET LEGUMES BOURGOIN, dont le siège social est à BOUGOIN JALLIEU (38300) – Espace Henri Barbusse.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 381 425 248 RCS BOURGOIN en date du 9 Avril 1991.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL BOURGOIN FRUITS ET LEGUMES BOURGOIN a pour objet directement ou indirectement :

Tant en France, qu'à l'étranger, le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

17 137

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société FL BOURGOIN FRUTTS ET LEGUMES BOURGOIN s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- la société PROSOL GESTION
Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf part, ci 499 parts
Numérotée de 1 à 499
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS)
Une part, ci 1 part
Numérotée 500
- Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 500 parts

SURETE

24 Avril 2003 Volume 2003 n°121 : inscription relative à la publication de contrat de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Portant sur : FENW T18 W4X360P00528

23 Avril 2004 Volume 2004 n°135 : inscription relative à la publication de contrat de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Portant sur FENW L12L

Les parts sociales de la société FL BOURGOIN sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

BRON FRAIS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée BRON RAIS, dont le siège social est à BRON (69500) - 34 - 42 Avenue du 8 Mai 1945.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 415 010 594 RCS LYON en date du 9 Janvier 1998.

17 14 17

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société BRON FRAIS a pour objet :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou association de sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société BRON FRAIS s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées intégralement à la société PROSOL GESTION, associée unique.

SURETE

- 22 Décembre 2003 N° 2003C008118 : inscription de crédit bail

- ✓ Au profit de : BAIL BANQUE POPULAIRE
- ✓ Portant sur : H2X324P01203 1 CHARIOT ELEVATEUR E12

- 25 Février 2004 N° 2004C001188 : inscription de crédit bail

- ✓ Au profit de : NATEXIS LEASE
- ✓ Portant sur : 1 CHARIOT ELEVATEUR E12 H2X324P01203

- 28 Septembre 2005 N° 2005C006753 : inscription de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Portant sur : MATERIEL DE TRANSFORMATION DE DONNEES MARQUE LG SERIE 25032

- Les parts sociales de la société BRON-FRAIS sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

17 157

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1^{er} Mai 1999, la société IMMO BRON, société civile immobilière au capital de 10.000 F, dont le siège social est à VENISSIEUX (69200) - 13 Rue Max Dormoy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 417 759 735 RCS LYON, a consentie une sous-location à la société BRON FRAIS portant sur les locaux sis à BRON (69500) - Avenue du 8 Mai 1945 comprenant une surface de vente de 500 m².

Cette sous location a été conclue pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1^{er} Mai 1999. Elle expire donc le 30 Avril 2008. Le preneur ne pouvant mettre fin à la présente convention de sous location qu'à l'expiration de la sixième année.

Cette sous-location a en outre été consentie et acceptée suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

DIJON FRUITS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée DIJON FRUITS, dont le siège social est à MARSANNAY LA COTE (21160) - 146 Allée du Docteur Lepine.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 419 300 694 RCS DIJON en date du 26 Juin 1998.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société DIJON FRUITS a pour objet :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société DIJON FRUTTS s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées en totalité à la société PROSOL GESTION, associée unique.

SURETE

- 27 Septembre 2005 volume 2005 n° 1536 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Portant sur : matériel de transformation de données marque LG série 25032 FAC FC50397 du 16 août 2005 chez PRICER

- 15 Mai 2007 volume 2007 n° 390 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Portant sur : 1 T16 FEN W4X360U03405

- Les parts sociales de la société DIJON FRUTTS sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître RICHARD CORTOT, notaire à TORUNUS (71) en date du 8 Juillet 1998, la société VEBE, société civile immobilière au capital de 10.000 F, dont le siège social est à TOURNUS (71700) - Rue du Puits des Sept Fontaines, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 411 664 899 RCS MACON a donné à bail à la société DIJON FRUTTS les locaux sis à MARSANAY LA COTE (21160) - ZAC Acti Sud - 120 Allée Docteur Lépine comprenant un local commercial.

Ce bail a été conclu pour une durée de trois (3), six (6), neuf (9) ans à compter du 1^{er} Juillet 1998. Il a donc expiré le 30 Juin 2007 et depuis celui-ci est renouvelé par tacite reconduction.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler. Toutefois, aux termes des dispositions de l'article « Modification des statuts - société preneuse », il est stipulé littéralement ce qui suit « *En cas de modifications statutaires, de changement de dénomination de la société preneuse, celle-ci avertira le bailleur, au plus tard à l'expiration d'un délai de deux mois courant à compter de cette transformation, par lettre recommandée avec avis de réception, sous peine de résiliation de plein droit de ce bail.* »

Sg 16/11

FL VILLEFRANCHE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée FL VILLEFRANCHE, dont le siège social est à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400) - 1004 Route de Frans.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 420 099 335 RCS VILLEFRANCHE TARARE en date du 23 Septembre 1998.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL VILLEFRANCHE a pour objet en France et à l'Etranger :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets Similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société FL VILLEFRANCHE s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées en totalité à la société PROSOL GESTION, associée unique.

SURETE

- 21 Avril 2004 n° 2004L000167 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW L12 W4X141R00602

- Les parts sociales de la société FL VILLEFRANCHE sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

18/17

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

OYO FRUTTS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée OYO FRUTTS, dont le siège social est à OYONNAX (01100) - 11 Rue de la Forge.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 413 030 354 RCS BOURG EN BRESSE en date du 21 Juillet 1997.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société OYO FRUTTS a pour objet :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société OYO FRUTTS s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées en totalité à la société PROSOL GESTION, associée unique.

19/11

SURETE

- 10 Janvier 2006 volume 2006 n° 27 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUPE
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque DIVERS INFORMATIQUE série 25032 FAC FC 20559 du 31 Octobre 2005 chez PRICER

- 24 Février 2003 volume 2003 n° 172 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW T18

- 22 Avril 2004 volume 2004 n° 431 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW L12

- Les parts sociales de la société OYO FRUTTS sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

FRUTIVORE DECINES

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée SARL FRUTIVORE DECINES, dont le siège social est à DECINES (69150) - 221 Avenue Franklin Roosevelt.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 410 537 336 RCS LYON en date du 17 Janvier 1997.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société SARL FRUTIVORE DECINES a pour objet :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,

17²⁰17

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société SARL FRUTIVORE DECINES s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS)
Une part, ci 1 part
Numérotée 1
- la société PROSOL GESTION
Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf parts, ci 499 parts
Numérotée de 2 à 500

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 500 parts

SURETE

- 28 Septembre 2005 n°2005C006763 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUPE
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque LG série 1 FAC FC 50403

- 27 Février 2003 n°2003L000952 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW T18 W4X360P00529

- 20 Décembre 2004 n°2004L005450 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW T18 W4X360R07661

Les parts sociales de la société FRUTIVORES DECINES sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

50 117

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Convention de sous location type.

FL MONTLUCON

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée FL MONTLUCON, dont le siège social est à MONTLUCON (03100) - Lotissement du Parc Saint Jacques - Quai Louis Blanc.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 384 926 234 RCS MONTLUCON en date du 3 Avril 1992.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL MONTLUCON a pour objet :

Tant en France, qu'à l'étranger, le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

La création, l'acquisition l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail, de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société FL MONTLUCON s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|-----------|
| - la société PROPART | |
| Une part, ci | 1 part |
| Numérotée 1 | |
|
 | |
| - la société PROSOL GESTION | |
| Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf, ci | 499 parts |
| Numérotées de 2 à 500 | |
|
 | |
| Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci | 500 parts |

10 377

SURETE

- 27 Septembre 2005, volume 2005 n° 292 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUPE
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque LG série 25032 FAC FC 50508 du 15 Septembre 2005 chez PRICER

Les parts sociales de la société FL MONTLUCON sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

FRUIPRI

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée FRUIPRI, dont le siège social est à SAINT PRIEST EN JAREZ (42270) – Route de Villars.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 339 372 989 RCS SAINT ETIENNE en date du 27 Novembre 1986.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FRUIPRI a pour objet :

Le négoce, la diffusion en gros et en détail de fruits et légumes et plus généralement de produits alimentaires,

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées,

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous produits et brevets concernant ces activités,

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

19 33

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société FRUIPRI s'élève à la somme de Quarante Cinq Mille Sept Cent Quarante Euros (45.740 €) divisé en 9.148 parts sociales de 5 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 9.148, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- la société PROSOL GESTION
Neuf Mille Cent Quarante Cinq part, ci 9.145 parts
Numérotée de 1 à 9.145
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS)
Trois parts, ci 3 parts
Numérotée de 9.146 à 9.148
- Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 9.148 parts

SURETE

- 7 Février 2007 n° 2007CL0089 : inscription relative à la publication des contrats de location
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Désignation : 1 T16 FEN WAX360U00388
- Les parts sociales de la société FRUIPRI sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 27 Octobre 2003, enregistré à la recette divisionnaire de Lyon 5^{ème} le 4 Novembre 2003, bordereau 2003/1 236 case n° 25, la société PITIMO, société civile immobilière au capital de 167.750 Euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST EN JAREZ (42270) - Route de Villars, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 339 150 336 RCS SAINT ETIENNE a donné à bail à la société FRUIPRI les locaux sis à SAINT PRIEST EN JAREZ (42270) - Route de Villars comprenant :

- Surface de vente de 389,20 m²,
- Locaux annexes de 474,77 m².

Ce bail a été conclu pour une durée de trois (3), six (6), neuf (9) ans à compter du 1^{er} Avril 2004.
Il expire donc le 31 Mars 2013.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

17 24

MACO PRIMEURS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée MACO PRIMEURS, dont le siège social est à AUBIERE (63170) - Lieudit « Les Varennes et Blot » - Avenue de Courmon.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 342 846 680 RCS CLERMONT FERRAND en date du 16 Novembre 1987.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société MACO PRIMEURS a pour objet, directement ou indirectement :

Commerce de toutes denrées alimentaires, fruits et légumes, fleurs, tous produits connexes, arbustes, produits agricoles, produits destinés à la protection et à l'emballage des marchandises ci-dessus énoncées, le tout en magasin et sur les marchés,

La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail, de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet,

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Cinquante (50) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société MACO PRIMEURS s'élève à la somme de Seize Mille Euros (16.000 €) divisé en 1.000 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 1.000, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- la société PROSOL GESTION Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf part, ci Numérotée de 1 à 999	999 parts
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS) Une part, ci Numérotée 1.000	1 part
Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	1.000 parts

19 11/25

SURETE

- 17 Janvier 2006 volume n° 103 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque DIVERS INFORMATIQUE série 25032 FAC FC 50675 du 30 Novembre 2005 chez PRICER

- 15 Mars 2007 volume 2007 n° 233 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : 1 T16FEN SERIE W4X360U01254

- Les parts sociales de la société MACO PRIMEURS sont nanties pari passu au profit des banques FORTIS et CALYON.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Yves CHABERT, notaire Clermont Ferrand (63) en date du 9 octobre 1987, Mademoiselle Elisabeth BEAUDONNAT a donné à bail au profit de la société MACO PRIMEURS portant sur les locaux sis à AUBIERE (63170) - Lieudit « Les Varennes et Blot » - Avenue de Cournon. Ce bail a été conclu pour une durée de trois (3), six (6), neuf (9) ans à compter du 12 Octobre 1987. Il a donc expiré le 12 Octobre 1996. Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Yves CHABERT, notaire Clermont Ferrand (63) en date du 6 mai 1997, ledit bail a été renouvelé pour une nouvelle période de neuf années, expirant le 11 octobre 2005. Depuis le bail se poursuit par tacite reconduction.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

LES HALLES DAUPHINOISES

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée LES HALLES DAUPHINOISES, dont le siège social est à ECHIROLLES (38130) - 13 Avenue de Grugliasco.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 448 959 858 — RCS GRENOBLE en date du 23 Juin 2003.

17/26/17

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES HALLES DAUPHINOISES a pour objet directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société LES HALLES DAUPHINOISES s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 800 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 800, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|-----------|
| - la société PROSOL GESTION | |
| Sept Cent Quatre Vingt Dix Neuf parts, ci | 799 parts |
| Numérotées de 1 à 799 | |
|
- la société SODIMEG | |
| Une part, ci | 1 part |
|
Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci | 800 parts |

SURETE

- 29 Janvier 2007 n° 2007L000126 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : 1 L12L FEN W4X141T00846

- 8 Février 2007 n° 2007L000170 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : 1 T16 FEN W4X360U00075

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

17 27 17

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LES JARDINS DE BRIVES

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE BRIVES, dont le siège social est à BRIVES CHARENSAC (43700) - 127 Avenue Charles Dupuy.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 450 096 292 RCS LE PUY EN VELAY en date du 16 Septembre 2003.

A ce jour, la société LES JARDINS DE BRIVES n'a pas d'activité.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE BRIVES a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- la société PROSOL GESTION

Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf part, ci
Numérotée de 1 à 499

499 parts

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS)

Une part, ci
Numérotée 500

1 part

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci

500 parts

17 128

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommé aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

LES JARDINS DU CREUSOT

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DU CREUSOT, dont le siège social est à LE CREUSOT (71200) - Avenue de la République.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 448 414 656 RCS LE CREUSOT en date du 8 Février 2006.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DU CREUSOT a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- la société PROSOL GESTION
Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf part, ci
Numérotée de 1 à 499

499 parts

In 1/27

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS)

1 part

Une part, ci

Numérotée 500

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci

500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LES VERGERS DE SARREGUEMINES

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES VERGERS DE SARREGUEMINES, dont le siège social est à SARREGUEMINES (57200) - Rue Maréchal Kellermann - Lotissement Commercial Allmend.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 449 868 793 RCS SARREGUEMINES en date du 1^{er} Septembre 2003.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES VERGERS DE SARREGUEMINES a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

17 30/7

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société LES VERGERS DE SARREGUEMINES s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|-----------|
| - la société PROSOL GESTION
Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Part, ci
Numérotées de 1 à 499 | 499 parts |
| - la société PROPART
Une part, ci
Numérotée 500 | 1 part |
| Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci | 500 parts |

SURETE

- 12 Janvier 2006 volume 2006 n° 35 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ au profit de BNP PARIBAS LEASE GROUPE
- ✓ désignation matériel de transformation de données marque DIVERS INFORMATIQUE série 25032 FAC FC50570 du 31/10/2005 chez PRICER

- 14 Juin 2005 volume 2005 n° 181 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ au profit de FENWICK LEASE
- ✓ désignation FENW L12 W4X141S00621

- 9 Septembre 2005 volume 2005 n° 491 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ au profit de FENWICK LEASE
- ✓ désignation matériel FENW T18 W4X360S03754

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 14 Décembre 2005, la société PROSOL GESTION, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.050.000 €, dont le siège social est à CHAPONNAY (69970) - Rue des Frères Lumière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 100 416 RCS LYON, a consenti une sous-location au profit de la société DES VERGERS DE SARREGUEMINES portant sur les locaux sis à SARREGUEMINES (57200) - Rue Maréchal Kellermann - Lotissement Commercial Allmend comprenant :

- Une surface de vente de 453 m²,
- Une surface de réserve de 170 m².

17 17

Cette sous location a été conclue pour une durée de neuf (9) ans à compter rétroactivement du 29 Avril 2004. Elle expire donc le 28 Avril 2013, sans toutefois que cette durée puisse excéder celle du bail principal.

Cette sous location a en outre été consentie et acceptée suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

Aux termes des dispositions de l'article « Changement d'état – modification des statuts du sous-locataire », il est stipulé littéralement ce qui suit « *En cas de changement d'état du sous-locataire (ex : modification des statuts du sous-locataire tels que transformation, changement de dénomination sociale, de siège social, etc...), ce dernier devra signifier au loueur, dans le mois de la modification et les formes prescrites par l'article 1690 du Code Civil, le changement intervenu, sous peine de résiliation du présent acte, si bon semble au loueur.* »

Le 19 juin 2007, un avenant au contrat de sous location a été régularisé portant sur le montant du loyer.

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 14 Décembre 2005, la société PROSOL GESTION, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.050.000 €, dont le siège social est à CHAPONNAY (69970) – Rue des Frères Lumière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 100 416 RCS LYON, a consenti une sous-location au profit de la société DES VERGERS DE SARREGUEMINES portant sur des emplacements de parking, pour une durée de neuf années entières et consécutives pour se terminer le 30 juin 2013.

Cette sous location a en outre été consentie et acceptée suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

Aux termes des dispositions de l'article « Changement d'état – modification des statuts du sous-locataire », il est stipulé littéralement ce qui suit « *En cas de changement d'état du sous-locataire (ex : modification des statuts du sous-locataire tels que transformation, changement de dénomination sociale, de siège social, etc...), ce dernier devra signifier au loueur, dans le mois de la modification et les formes prescrites par l'article 1690 du Code Civil, le changement intervenu, sous peine de résiliation du présent acte, si bon semble au loueur.* »

Le 19 juin 2007, un avenant au contrat de sous location a été régularisé portant sur le montant du loyer.

LES VERGERS DE LUNEL

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES VERGERS DE LUNEL, dont le siège social est à CHASSE SUR RHONE (38670) – 1272 Avenue Frédéric Mistral.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 449 253 079 RCS VIENNE en date du 8 Juillet 2003.

A ce jour, la société LES VERGERS DE LUNEL n'a pas d'activité.

17 37

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES VERGERS DE LUNEL a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la société s'élève à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) divisé en 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|-----------|
| - la société PROSOL GESTION
Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf parts, ci
Numérotées de 1 à 499, | 499 parts |
| - la société PROPART
Une part, ci
Numérotée 500 | 1 part |

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

33

FL BRIVE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée FL BRIVE, dont le siège social est à BRIVE LA GAILLARDE (19 100) – rue Antoine Dubayle.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 431 458 512 RCS BRIVE en date du 23 Mai 2000.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL BRIVE a pour objet en France et dans tous pays :

Toutes opérations commerciales se rapportant au commerce de détail, gros et demi-gros, de fruits et légumes ainsi que de tous produits s'y rattachant directement ou indirectement sans exclusivité,

L'exécution de toutes formes de prestations de services liées ou non à la distribution des produits ci-dessus définis,

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées, sous forme de concession,

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles ou commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,

Et d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Cinquante (50) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de 10.275,06 euros, divisé en 674 parts sociales, entièrement libérées, numérotées 1 à 674 et attribuées à la société PROSOL GESTION, associée unique.

SURETE

- 10 Janvier 2006 n° 050600044 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque : DIVERS INFORMATIQUE série 25032 FAC FC 50535 du 30 Septembre 2005 chez PRICER

17 37

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Convention de sous location type.

FL CHANCELADE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée FL CHANCELADE, dont le siège social est à Les Combeaux - Route de Ribérac - Avenue Jean Jaurès - 24650 CHANCELADE.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 439 346 560 RCS PERIGUEUX en date du 28 Septembre 2001.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL CHANCELADE a pour objet, directement ou indirectement :

Toutes opérations commerciales se rapportant au commerce de détail gros et demi-gros de fruits et légumes ainsi que de tous produits alimentaires.

L'exécution de toutes formes de prestations de services liées ou non à la distribution des produits ci-dessus définis.

La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail, de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de 8 000 euros. Il est divisé en 800 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 800 et attribuées à la société PROSOL GESTION, associée unique.

17 35/17

SURETE

- 11 Octobre 2002 volume 2002 n° 250 : inscription de privilège de nantissement de fonds

- ✓ Au profit de : LYONNAISE DE BANQUE
- ✓ En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26 Septembre 2002
- ✓ Désignation : fonds de commerce de vente au détail gros demi gros de fruits et légumes
- ✓ Montant : 248.400 €

- 29 Juillet 2004 volume 2004 n° 425 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW L12 W4X141RO1644

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 Juin 2002, la société REINE COMBEAUX, société civile immobilière au capital de 1.524 €, dont le siège social est à BRIVE (19100) - 41 avenue André Malraux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 410 802 243 RCS BRIVE, a consentie une sous location à la société FL CHANCELADE portant sur les locaux sis à CHANCELADE (24650) - Route de Ribérac - Avenue Jean Jaurès comprenant l'emplacement de la partie correspondant à son activité.

Cette sous location a été conclue pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1^{er} Avril 2002. Elle expire donc le 31 Mars 2011 sans toutefois que cette durée puisse excéder celle du crédit bail consenti par la société SLIBAIL MURS à la SCI REINE COMBEAUX.

Cette sous location a en outre été consentie et acceptée suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

Un avenant à la convention de sous location a été régularisé le 25 octobre 2002 concernant le montant du loyer.

FL LIMOGES

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée FL LIMOGES, dont le siège social est à LIMOGES (87 000) - 16 avenue Locarno.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 431 408 210 RCS LIMOGES en date du 17 Mai 2000.

19 36

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL LIMOGES a pour objet en France et dans tous pays :

Toutes opérations commerciales se rapportant au commerce de détail, gros et demi-gros, de fruits et légumes ainsi que de tous produits s'y rattachant directement ou indirectement sans exclusivité,

L'exécution de toutes formes de prestations de services liées ou non à la distribution des produits ci-dessus définis,

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées, sous forme de concession,

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles ou commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,

Et d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est Cinquante (50) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de 7.622,45 euros, divisé en 500 parts sociales, entièrement libérées, numérotées 1 à 500 et attribuées à la société PROSOL GESTION, associée unique.

SURETE

- 27 Juin 2002 volume 2002 n° 211 : inscription de privilège de nantissement de fonds

- ✓ Au profit de : LYONNAISE DE BANQUE
- ✓ En vertu d'un acte sous seing privé en date 18 Juin 2002
- ✓ Montant créance : 146.400 €

- 27 Septembre 2005 volume 2005 n° 1227 : inscription de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNPA PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Portant sur : matériel de transformation de données marque LG SERIE 25032 FAC FC50507 du 15 Septembre 2005 chez PRICER

- 20 Septembre 2004 volume 2004 n° 681 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Portant sur : matériel FEN L12 W4X141R01937

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés, la société LIMOGES FRAIS, société à responsabilité limitée au capital de 152.449,01 Euros, dont le siège social est fixé à BRIVE LA GAILLARDE (19100) - Zone Industrielle de Cana - Rue André Malraux, immatriculée sous le numéro 399 530 427 RCS BRIVE, a consenti une convention de sous location à la société FL LIMOGES les locaux sis à LIMOGES (87000) - 16 Avenue Locarno.

Ce bail a été conclu pour une durée de trois (3), six (6), neuf (9) ans à compter du 1^{er} Avril 2001. Il expire donc le 31 Mars 2010.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

En date du 13 novembre 2002 et du 10 octobre 2003, deux avenants à la convention de sous location ont été régularisés portant sur les surfaces louées et le montant du loyer.

FL MALEMORT

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée FL MALEMORT, dont le siège social est à MALEMORT SUR CORREZE (19360) - Avenue Riente Borie.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 448 588 657 RCS BRIVE en date du 22 Mai 2003.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL MALEMORT a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

38

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 Euros).

Il est divisé en 800 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérée, numérotées 1 à 800 et attribuées à la société PROSOL GESTION associée unique.

SURETE

- 17 Janvier 2006 n° 050600054 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque : DIVERS INFORMATIQUE série 25032 FAC FC 50536 du 30 Septembre 2005 chez PRICER

- 30 Juillet 2004 n° 170400245 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW L12 W4X14R01742

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

FL PB

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée FL PB, dont le siège social est Chemin des Mûriers 69310 PIERRE BENTTE.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 437 515 372 RCS LYON en date du 23 Avril 2001.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL PB a pour objet en France et à l'Etranger :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

39

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE euros (8000).

Il est divisé en HUIT CENTS PARTS (800) de DIX euros (10) de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 800, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, savoir :

- Madame BERODIER Françoise, A concurrence de Seize parts, Numérotées de 1 à 16, En rémunération de son apport, ci	16 parts
- Monsieur DIGONNET Serge, A concurrence de Seize parts, Numérotées de 17 à 32, En rémunération de son apport, ci	16 parts
- Madame DUMONT Brigitte, A concurrence de Quarante parts, Numérotées de 33 à 72, En rémunération de son apport, ci	40 parts
- Monsieur GUILLARME Jérôme, A concurrence de Seize parts, Numérotées de 377 à 392, En rémunération de son apport, ci	16 parts
- La société « PROSOL GESTION », A concurrence de Sept Cent Douze parts, Numérotées de 73 à 376 et de 393 à 800, En rémunération de son apport, ci	712 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	800 parts

SURETE

- 19 Janvier 2006 N° 2006C000334 : inscription de crédit bail
 - ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP SA
 - ✓ Portant sur du matériel de transformation de données marque divers informatique SERIE 25032
- 21 Avril 2004 N° 2004L001688 : inscription de crédit bail
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Portant sur FENW L12 W4X141R00530

In 40/3

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 26 Octobre 2001, la société PB VIANDES, société à responsabilité limitée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à PIERRE BENITE (69310) - Chemin des Mûriers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 394 907 224 RCS LYON, a consentie une société location au profit de la société FL PB portant sur les locaux sis à PIERRE BENITE (69310) - Chemin des Mûriers comprenant l'emplacement de la partie correspondant à son activité.

Cette sous location a été conclue pour une durée de neuf (9) ans à compter du 3 Avril 2001.
Elle expire donc le 2 Avril 2010.

Cette sous location a en outre été consentie et acceptée suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

LES JARDINS DE BORNY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée LES JARDINS DE BORNY, dont le siège social est à ZAC SEBASTOPOL - Rue des Dinandiers (57070) METZ.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 442 302 618 RCS METZ en date du 10 Juin 2002.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE BORNY a pour objet en France et à l'Etranger :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleur, jardinerie, loisirs,

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

In 41/47

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8.000 €) divisé en Huit Cents (800) parts sociales de Dix Euros (10 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 800, intégralement libérées et attribuées en totalité à la société PROSOL GESTION, associée unique.

SURETE

- 31 janvier 2006 volume 2006 n° 219 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données

- 24 février 2003 volume 2003 n° 246 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK FINANCEMENT
- ✓ Désignation : FENW T18 W4X360P00316

- 21 avril 2004 volume 2004 n° 361 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK FINANCEMENT
- ✓ Désignation : FENW 1 L12 W4X141R00685

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

LES JARDINS DE MARLY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée LES JARDINS DE MARLY, dont le siège social est à Zac de la Belle Fontaine 57155 MARLY.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 439 776 238 RCS METZ en date du 7 Novembre 2001.

Sn Sh⁴²

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE MARLY a pour objet en France et à l'Etranger :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en Huit Cents (800) parts sociales de Dix Euros (10 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 800, intégralement libérées et attribuées en totalité à la société PROSOL GESTION, associée unique.

SURETE

- 31 janvier 2006 volume 2006 n° 217 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données

- 21 avril 2004 volume 2004 n° 360 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK FINANCEMENT
- ✓ Désignation : FENW L12 W4X14R00684

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

17 4/17

CHALONFRUITS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée CHALONFRUITS, dont le siège social est à CHATENOY LE ROYAL (71880) - Avenue Franchet d'Esperey.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 399 176 387 RCS CHALON SUR SAONE en date du 12 Décembre 1994.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société CHALONFRUITS a pour objet, directement ou indirectement :

Tant en France, qu'à l'étranger, le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE euros (8000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 500, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, savoir :

- La société « PROSOL GESTION », A concurrence de Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf parts, Numérotées de 1 à 499, ci	499 parts
--	-----------

- La société PROPART (anciennement « GRAND FRAIS PARTICIPATIONS »), A concurrence d'Une part, Numérotée 500, ci	1 part
---	--------

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	<u>500 parts</u>
--	------------------

Sq 4/17

SURETE

- 23 Septembre 2005 volume 2005 n° 893 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque LG série 25032 selon facture FC 50510 du 15/09/2005 chez PRICER

- 19 Juillet 2004 volume 2004 n° 347 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW T18 W4X360R03150

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

SNC DES VERGERS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée SNC DES VERGERS, dont le siège social est à BOURG LES VALENCE (26500) - Montée du Long - Allée Ninon Vallin.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 433 041 613 RCS ROMANS SUR ISERE en date du 9 Octobre 2000.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société SNC DES VERGERS a pour objet :

Le négoce, la diffusion en gros et en détail de fruits et légumes et plus généralement de produits alimentaires ;

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

S n 45/n

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------|
| - la société PROSOL GESTION,
Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci
Numérotées de 1 à 499 | 499 parts |
| - la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
Une part, ci
Numérotée 500 | 1 part |

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts
--	-----------

SURETE

- 2 Février 2006 n° 2006C000123 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail
 - ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
 - ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque DIVERS INFORMATIQUE série 25032 selon facture 50689 du 30/11/2005 chez PRICER

- 11 Mai 2004 n° 2004L000355 : inscription relative à la publication des contrats de location
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Désignation : FENWICK L12 W4X141R00601

- 8 Août 2007 n° 2007L000505 : inscription relative à la publication des contrats de location
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Désignation : 1 T16 FEN n° série W4X360U5535

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

S₄₆ S₇

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 14 Février 2001, la société PROSOL GESTION, société anonyme au capital de 1.000.000 Euros, dont le siège social est avenue Frédéric Mistral 38670 CHASSE SUR RHONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 100 416 RCS LYON, a consenti un contrat de sous-location à la société SNC DES VERGERS un immeuble à usage commercial sis à BOURG LES VALENCE (26500), 95, allée Ninon Vallin.

Cette sous-location a été conclue pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1^{er} Mars 2001. Elle expire donc le 28 Février 2010, sans pouvoir toutefois être supérieure à celle du contrat de crédit bail consenti par la société SOGEFIMUR à la SCI DU BOURG. Etant précisé que le sous location ne pourra pas mettre fin à ladite convention à l'issue de la première période triennale.

Cette sous-location a en outre été consentie et acceptée suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

FL CLERMONT

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée FL CLERMONT, dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63100) - 240, Boulevard Etienne Clémentel.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 388 227 134 RCS CLERMONT FERRAND en date du 7 Septembre 1992.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL CLERMONT a pour objet :

Tant en France qu'à l'étranger, le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

17 47 7

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION,
Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci 499 parts
Numérotées de 1 à 499
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
Une part, ci 1 part
Numérotée 500

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 500 parts

SURETE

- 10 Janvier 2006 volume 2006 n° 62 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque : DIVERS INFORMATIQUE série 25032 FAC FC 50679 du 30 Novembre 2005 chez PRICER

- 5 Octobre 2005 volume 2005 n° 1083 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW T18 W4X360S06006

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommé aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 12 mars 2004, la société PROSOL GESTION, société anonyme, au capital de 1.050.000 Euros, dont le siège social est à Zac de Chassagne 69360 TERNAY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 100 416 RCS LYON, a renouvelé le contrat de sous-location consenti à la société FL CLERMONT portant sur un ensemble immobilier sis à CLERMONT FERRAND (63) - 240 Boulevard Etienne Clémentel et Rue Robert Lemoy, à l'angle de ces deux voies comprenant :

- un bâtiment d'une surface de 1.820 m² environ dont la surface de vente ne pourra excéder 850 m² et doit à usage commun des accès de parking à aménager.

Cette sous-location a été conclue pour une durée de trois (3), six (6), neuf (9) ans à compter rétroactivement du 12 Juin 2001. Elle expire donc le 11 Juin 2010.

Cette sous-location a en outre été consentie et acceptée suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

12 48

FL ROANNE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée FL ROANNE, dont le siège social est à ROANNE (42300) - Route de Charlieu.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 388 289 530 RCS ROANNE en date du 9 Septembre 1992.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL ROANNE a pour objet :

Tant en France qu'à l'étranger, le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION,
Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci 499 parts
Numérotées de 1 à 499
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
Une part, ci 1 part
Numérotée 500

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 500 parts

19 19

SURETE

- 25 juin 2003 n° 2003CB0317 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : LIXXBAIL
- ✓ Désignation : chariot élévateur toyota 427FGF15 n°11078

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

FL SEYSSINS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée FL SEYSSINS, dont le siège social est à Rue Henri Dunant Zone Artisanale du Rondeau 38 180 SEYSSINS.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 384 592 812 RCS GRENOBLE en date du 4 Mars 1992.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FL SEYSSINS a pour objet :

L'exploitation de tous fonds de commerce d'alimentation générale, avec notamment l'achat, la vente de fruits et légumes, l'achat, la vente de fleurs et tous les produits de jardinage, la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer dans les domaines précités, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupements.

La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés.

La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes prestations de services dans les domaines financiers, informatiques et administratifs.

L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, la recherche, la mise au point de moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société.

L'édition, la publication, la diffusion, l'expédition de toutes publications, imprimés, revues et de tous documents se rapportant à l'objet social.

La publicité sous toutes ses formes légales par l'utilisation de tous supports publicitaires, la commercialisation de tous produits se rapportant à ladite activité.

57 57

La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail, de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION,
Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci 499 parts
Numérotées de 1 à 499
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
Une part, ci 1 part
Numérotée 500

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 500 parts

SURETE

- 29 Septembre 2005 n° 2005C003296 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque : DIVERS INFORMATIQUE série 25032

- 25 Février 2003 n° 2003L000278 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENX T18 W4X360P00315

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type

Sn fsh

FRUITHIERS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée FRUITHIERS, dont le siège social est à ZAC La Varenne 63300 THIERS.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 394 791 925 RCS THIERS en date du 29 Avril 1994.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société FRUITHIERS a pour objet :

Tant en France qu'à l'étranger, le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs.

La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail, de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------|
| - la société PROSOL GESTION,
Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci
Numérotées de 1 à 499 | 499 parts |
| - la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
Une part, ci
Numérotée 500 | 1 part |

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci

500 parts

50 527

SURETE

- 10 Janvier 2006 volume 2006 n° 5 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque : DIVERS INFORMATIQUE série 25032 FAC FC50683 du 30/11/2005 chez PRICER

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 31 Janvier 2005, enregistré à la recette principale de Montbrison le 3 Février 2005 bordereau 2005-93 case n° 6, la société SCI LES VIEUX CHENES, société civile immobilière au capital de 123.750 Euros, dont le siège social est à NOIRETABLE (42440) - Rue de la Gare, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 350 324 984 RCS MONTBRISON a renouvelé le bail consenti à la société FRUTTHIERS portants sur les locaux sis à THIERS (63) - ZAC la Varenne comprenant :

- l'usage commun avec les occupants du parking,
- 50 % de la surface totale de vente s'élevant à 752 m², soit 376 m²,
- 50 % du local à usage de dépôt d'une superficie de 182 m², soit 91 m²,
- Un local de détente, un bureau de 10 m², un second bureau de 20 m², l'usage des sanitaires et des vestiaires.

Ce bail a été conclu pour une durée de trois (3), six (6), neuf (9) ans à compter du 17 Mars 2003. Il expire donc le 16 Mars 2012.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

LE POTAGER DE MONTELIMAR

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE POTAGER DE MONTELIMAR, dont le siège social est à MONTELIMAR (26200) - Avenue de Gournier.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 453 559 882 RCS-VALENCE en date du 19 Mai 2004.

A ce jour, la société LE POTAGER DE MONTELIMAR n'a pas d'activité.

57 53

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE POTAGER DE MONTELMAR a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------|
| - la société PROSOL GESTION,
Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci
Numérotées de 1 à 499 | 499 parts |
| - la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
Une part, ci
Numérotée 500 | 1 part |

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts
--	-----------

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

LE POTAGER DE NARBONNE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE POTAGER DE NARBONNE, dont le siège social est à Avenue d'Espagne 11100 NARBONNE.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 480 420 694 RCS NARBONNE en date du 20 Janvier 2005.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE POTAGER DE NARBONNE a pour objet directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 Euros).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE (16) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société PROSOL GESTION, A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts, Numérotées 1 à 499, En rémunération de son apport, ci	499 parts
- La société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), A concurrence de une part, Numérotée 500, En rémunération de son apport, ci	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	500 parts

SURETE

- 22 Décembre 2005 volume 2005 n° 363 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENWT18

- 22 Décembre 2005 volume 2005 n° 364 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FANWL12L

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Convention de sous location type.

LE POTAGER DE QUETIGNY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE POTAGER DE QUETIGNY, dont le siège social est à ZAC Les Charrières 21800 QUETIGNY.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 500 254 594 RCS DIJON en date du 3 octobre 2007.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE POTAGER DE QUETIGNY a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

57 1/56

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE Euros (8.000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- La société PROSOL GESTION, A concurrence de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF parts, Numérotées 1 à 499, En rémunération de son apport, ci	499 parts
- La société PROPART, A concurrence de UNE part, Numérotée 500, En rémunération de son apport, ci	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune inscription.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT en vertu d'une assemblée du 19 novembre 2007.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LE POTAGER D'ORANGE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE POTAGER D'ORANGE, dont le siège social est à Zone de Coudoulet 84100 ORANGE.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 478 298 714 RCS CARPENTRAS en date du 23 Août 2004.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE POTAGER D'ORANGE a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

17 57

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 Euros).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE (16) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- La société PROSOL GESTION, A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts, Numérotées 1 à 499, En rémunération de son apport, ci	499 parts
- La société PROPART, A concurrence de une part Numérotée 500, En rémunération de son apport, ci	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	500 parts

SURETE

- 12 Juillet 2007 volume 2007 n° 240 : inscription relative à la publication des contrats de location
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Désignation : 1 L12L FEN W4X141U00063
- 8 Août 2007 volume 2007 n° 274 : inscription relative à la publication des contrats de location
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Désignation : 1 T16 FEN W4X360U05571

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

58

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LE PRIMEUR D'AVIGNON

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR D'AVIGNON, dont le siège social est à Lieudit Clos du Grand Fresquière 84 000 AVIGNON

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 499 888 121 RCS AVIGNON en date du 11 Septembre 2007.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE PRIMEUR D'AVIGNON a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de produits alimentaires, en particulier de fruits et légumes frais, fleurs et plantes, produits de la mer, magasin à rayons multiples.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société « PROSOL GESTION »,

A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts,
Numérotées 1 à 499,

En rémunération de son apport, ci

499 parts

- La société « PROPART »,

A concurrence de une part,
Numéro 500,

En rémunération de son apport, ci

1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

500 parts

Sh 1/59

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée statutairement.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LE PRIMEUR DE BEAUNE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR DE BEAUNE, dont le siège social est à ZAC des Maladières 21 200 BEAUNE

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 499 983 849 RCS BEAUNE en date du 18 Septembre 2007.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE PRIMEUR DE BEAUNE a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de produits alimentaires, en particulier de fruits et légumes frais, fleurs et plantes, produits de la mer, magasin à rayons multiples.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt-Dix-Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Sh 60 Sh

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société « PROSOL GESTION »,
A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts,
Numérotées 1 à 499,
En rémunération de son apport, ci 499 parts

- La société « PROPART »,
A concurrence de une part,
Numéro 500,
En rémunération de son apport, ci 1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune inscription.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LE PRIMEUR DE NEVERS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR DE NEVERS, dont le siège social est à Zone d'activité Les Commailles 58640 VARENNES VAUZELLES

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 500 113 691 RCS NEVERS en date du 28 septembre 2007.

57 67

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE PRIMEUR DE NEVERS a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de produits alimentaires, en particulier de fruits et légumes frais, fleurs et plantes, produits de la mer, magasin à rayons multiples.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société « PROSOL GESTION », A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts, Numérotées 1 à 499, En rémunération de son apport, ci	499 parts
- La société « PROPART», A concurrence de une part, Numéro 500, En rémunération de son apport, ci	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LE PRIMEUR DE SAINT MARCEL

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR DE SAINT MARCEL, dont le siège social est à RD 432 - CR18 - Laye - 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 447 872 599 RCS ROMANS en date du 29 Août 2007 (précédemment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne depuis le 26 Mars 2003).

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE PRIMEUR DE SAINT MARCEL a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION, Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci Numérotées de 1 à 499	499 parts
--	-----------

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), Une part, ci Numérotée 500	1 part
--	--------

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts
--	-----------

57 63 57

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LE PRIMEUR DE SCHWEIGHOUSE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR DE SCHWEIGHOUSE, dont le siège social est à Zone Industrielle Zinsel 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 500 110 283 RCS STRASBOURG en date du 10 octobre 2007.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE PRIMEUR DE SCHWEIGHOUSE a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de produits alimentaires, en particulier de fruits et légumes frais, fleurs et plantes, produits de la mer, magasin à rayons multiples.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

57 64 57

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société « PROSOL GESTION »,
A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts,
Numérotées 1 à 499,
En rémunération de son apport, ci 499 parts
 - La société « PROPART »,
A concurrence de une part,
Numéro 500,
En rémunération de son apport, ci 1 part
- Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune inscription.

GERANT DE LA SOCIÉTÉ

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LE PRIMEUR DE SEMECOURT

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR DE SEMECOURT, dont le siège social est à Zac Val Euromoselle Sud 57 280 FEVES

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 448 309 492 - RCS METZ en date du 14 mars 2005 (précédemment immatriculée auprès du Greffe de GRASSE).

OBJET SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La société LE PRIMEUR DE SEMECOURT a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

1765 17

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION, Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci Numérotées de 1 à 499	499 parts
--	-----------

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), Une part, ci Numérotée 500	1 part
---	--------

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts
--	-----------

SURETE

- 22 janvier 2007 volume 2007 n° 16 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FEN 1L12L

- 08 février 2007 volume 2007 n° 104 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : 1 T16 FEN W4X360U00086

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

57 66 57

LE PRIMEUR DE VAULX

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR DE VAULX, dont le siège social est à 2 rue Jean et Joséphine Pery 69120 VAULX EN VELIN

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 494 537 244 RCS LYON en date du 2 Avril 2007.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE PRIMEUR DE VAULX a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE Euros (8.000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- La société PROSOL GESTION,
A concurrence de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF parts,
Numérotées 1 à 499,
En rémunération de son apport, ci 499 parts

- La société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
A concurrence de UNE part,
Numérotée 500,
En rémunération de son apport, ci 1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts

SURETE

- 10 Juillet 2007 n° 2007S001823 : inscription de privilège de la sécurité sociale
✓ Au profit de : ISICA

17 67 17

✓ Montant garanti : 5.700 €

- 8 Août 2007 n° 2007L002807 : inscription relative à la publication des contrats de location

✓ Au profit de : FENWICK LEASE

✓ Désignation : 1 T16 FEN W4X360U05560

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 12 Avril 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LE PRIMEUR MACONNAIS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LE PRIMEUR MACONNAIS, dont le siège social est à 26/28 rue de la République 71000 MACON

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 441 731 403 RCS MACON en date du 25 Avril 2002.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LE PRIMEUR MACONNAIS a pour objet, directement ou indirectement:

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION,
Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci
Numérotées de 1 à 499

499 parts

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
Une part, ci
Numérotée 500

1 part

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci

500 parts

SURETE

- 28 Septembre 2005 n° 2005C000738 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS LEASE GROUP
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque LG série 25032

- 21 Février 2003 n° 2003L000050 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK FINANCEMENT
- ✓ Désignation : FENW T18 W4X360P00533

- 10 Mai 2004 n° 2004L000189 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK FINANCEMENT
- ✓ Désignation : FENW L12L W4X141R00725

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LES JARDINS DE BRETIGNY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE BRETIGNY, dont le siège social est à ZAC de Maison Neuve 52 avenue de la Commune de Paris 91 220 BRETIGNY SUR ORGE

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 477 773 295 RCS EVRY en date du 31 Août 2007 (précédemment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul Gray depuis le 16 Juillet 2004).

Sg Sp

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE BRETIGNY a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 Euros).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE (16) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société « PROSOL GESTION »

A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts,

Numérotées 1 à 499,

En rémunération de son apport, ci

499 parts

- La société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),

A concurrence de une part,

Numérotée 500,

En rémunération de son apport, ci

1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune inscription.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Convention de sous location type.

Sh Sh

LES JARDINS DE CANNET

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE CANNET, dont le siège social est à Boulevard Jean Moulin 06 110 LE CANNET

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 489 600 726 RCS CANNES en date du 9 Juillet 2007 (précédemment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon en date du 14 Avril 2006).

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE CANNET a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de produits alimentaires, en particulier de fruits et légumes frais et secs, fleurs et plantes, glaces, produits de la mer, magasin à rayons multiples.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8.000 €) divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de SEIZE EUROS (16 €) de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION, Quatre Cent Quatre Vingt Dix neuf parts, ci Numérotées 1 à 499	499 parts
---	-----------

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), Une part, c Numérotée 500	1 part
---	--------

Total égal au nombre de parts composant le capital social :	500 parts
---	-----------

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

17 17

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LES JARDINS DE CHASSE SUR RHONE

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE CHASSE SUR RHONE, dont le siège social est à CD n°4 Lieudit Les Charneveaux 38 670 CHASSE SUR RHONE

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 428 149 397 RCS VIENNE en date du 24 Janvier 2002 (précédemment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Etienne depuis le 3 Décembre 1999).

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE CHASSE SUR RHONE a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),

Une part, ci

Numérotée 1

1 part

17 8/2

- la société PROSOL GESTION,
- Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci
Numérotées de 2 à 500

- 499 parts

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci

500 parts

SURETE

- 21 Avril 2004 n° 2004L000215 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENW 1LP2 W4X141R00604

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Convention de sous location type.

LES JARDINS DE CRANVES SALES

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE CRANVES SALES, dont le siège social est à 1273 route des Fontaines 74 380 CRANVES SALES

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 477 833 743 RCS THONON LES BAINS en date du 15 Juillet 2004.

A ce jour, la société LES JARDINS DE CRANVES SALES n'a pas d'activité.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE CRANVES SALES a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

In 737

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 Euros).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE (16) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société « PROSOL GESTION »,

A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts,

Numérotées 1 à 499,

En rémunération de son apport, ci

499 parts

- La société « PROPART » (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),

A concurrence de une part,

Numéro 500,

En rémunération de son apport, ci

1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

LES JARDINS DE DOMANCY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE DOMANCY, dont le siège social est à Lieudit « Devant la Voie » 74 700 DOMANCY

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 452 143 159 RCS BONNEVILLE en date du 19 Mars 2004.

A ce jour, la société LES JARDINS DE DOMANCY n'a pas d'activité.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE DOMANCY a pour objet, directement ou indirectement :

Sn 74 Sn

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION, Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci Numérotées de 1 à 499	499 parts
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), Une part, ci Numérotée 500	1 part
Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts

SURETE

Aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

LES JARDINS DE DOMMARTIN

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE DOMMARTIN, dont le siège social est à ZAC du JONCHERY 54 200 DOMMARTIN LES TOUL

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 495 174 161 RCS NANCY en date du 30 Mars 2007.

Sg⁷⁵ m

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE DOMMARTIN a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de produits alimentaires, en particulier de fruits et légumes frais et secs, fleurs et plantes, glaces, produits de la mer, magasin à rayons multiples.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société « PROSOL GESTION », A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts, Numérotées 1 à 499, En rémunération de son apport, ci	499 parts
> La société « PROPART », A concurrence de une part, Numérotée 500, En rémunération de son apport, ci	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	500 parts

SURETE

- 14 Septembre 2007 volume 2007 n° 702 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ au profit de FENWICK LEASE
- ✓ désignation 1 L12L FENW4X141U00065 FENWICK/ Chariots manut. Automoteurs
- ✓ date d'expiration : 31/08/2012
- ✓ montant 10.834 €

- 3 Octobre 2007 volume 2007 n° 733 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ au profit de FENWICK LEASE
- ✓ désignation 1 T16 FENW4X360U07626 FENWICK/ Chariots manut. Automoteurs
- ✓ date d'expiration : 31/08/2012
- ✓ montant 5.664 €

Sn 7/17

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LES JARDINS DE MORSCHWILLER

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE MORSCHWILLER, dont le siège social est à 70 rue de Mulhouse ZAC de Hofer 68 790 MORSCHWILLER LE BAS

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 499 887 073 RCS MULHOUSE en date du 27 Septembre 2007.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE MORSCHWILLER a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de produits alimentaires, en particulier de fruits et légumes frais, fleurs et plantes, produits de la mer, magasin à rayons multiples.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

- La société « PROSOL GESTION »,

A concurrence de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts,
Numérotées 1 à 499,

En rémunération de son apport, ci

499 parts

77 17

- La société « PROPART »,
A concurrence de une part,
Numéro 500,

En rémunération de son apport, ci

1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LES JARDINS DE STRASBOURG

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE STRASBOURG, dont le siège social est à ZI - RN83 67 640 FEGERSHEIM

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 493 939 938 RCS STRASBOURG en date du 7 Février 2007.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE STRASBOURG a pour objet, directement ou indirectement :

Le commerce de détail de fruits et légumes, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Sh 78 1/1

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE Euros (8.000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- La société PROSOL GESTION,
A concurrence de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF parts,
Numérotées 1 à 499,
En rémunération de son apport, ci 499 parts
 - La société PROPART,
A concurrence de UNE part,
Numérotée 500,
En rémunération de son apport, ci 1 part
- Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

LES JARDINS DE VICHY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS DE VICHY, dont le siège social est à Allée des Ailes 03 200 VICHY.

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 453 573 636 RCS CUSSET en date du 2 Juin 2004.

A ce jour, la société LES JARDINS DE VICHY n'a pas d'activité.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS DE VICHY a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

57 79 17

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION, Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci Numérotées de 1 à 499	499 parts
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), Une part, ci Numérotée 500	1 part
Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

LES JARDINS D'EPAGNY

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES JARDINS D'EPAGNY, dont le siège social est à Lieudit Les Roues - 1272, Avenue Frédéric Mistral 38670 CHASSE SUR RHONE

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 447 503 558 RCS VIENNE en date du 3 Mars 2003.

A ce jour la société LES JARDINS D'EPAGNY n'a pas d'activité.

5780 17

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES JARDINS D'EPAGNY a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- La société PROSOL GESTION, Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci Numérotées de 1 à 499	499 parts
--	-----------

- La société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), Une part, ci Numérotée 500	1 part
--	--------

Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts
--	-----------

SURETE

La société ne fait l'objet d'aucune sûreté.

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

LES VERGERS DE SAULX

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée LES VERGERS DE SAULX, dont le siège social est à La croix St Jacques Avenue Sadi Carnot 91 160 SAULX LES CHARTREUX

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 452 328 016 RCS EVRY en date du 26 Février 2004.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société LES VERGERS DE SAULX a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION, Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci Numérotées de 1 à 499	499 parts
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), Une part, ci Numérotée 500	1 part
Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts

SURETE

- 12 Juillet 2006 n° 030601943 : inscription de privilège de sécurité sociale

- ✓ montant créance : 1.000 €
- ✓ créancier : ISICA

- 23 Juin 2006 n° 030601761 : inscription de privilège de sécurité sociale

✓ montant créance : 17.047 €

-- ✓ créancier : URSSAF

- 11 Mai 2006 n° 030601234 : inscription de privilège de sécurité sociale

✓ montant créance : 3.500 €

✓ créancier : ISICA

- 11 Mai 2006 n° 030601235 : inscription de privilège de sécurité sociale

✓ montant créance : 3.900 €

✓ créancier : ISICA

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale du 27 novembre 2007 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

MONTCEAUFRUITS

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée MONTCEAUFRUITS, dont le siège social est à 54/56 Avenue Maréchal Leclerc 71 300 MONTCEAU LES MINES

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 399 008 911 RCS LE CREUSOT en date du 1^{er} Janvier 2000.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société MONTCEAUFRUITS a pour objet :

Tant en France qu'à l'étranger, le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

57 17

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROSOL GESTION,
Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci 499 parts
Numérotées de 1 à 499
- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS),
Une part, ci 1 part
Numérotée 500
- Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci 500 parts

SURETE

- 11 Juillet 2003 volume 2003 n° 83 : inscription relative à la publication des contrats de location
 - ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
 - ✓ Désignation : FENW L12 W4X141N00978

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 22 Février 2004, la société DDV, société par actions simplifiée, au capital de 1.000.000 Euros, dont le siège social est à LA TALAUDIERE Cedex (42354) - Pôle de la viande - Rue Salvador Allende - BP 42, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 323 139 667 RCS SAINT ETIENNE a donné à titre de renouvellement de bail à la société MONTCEAUFRUITS les locaux sis à MONTCEAU LES MINES (71300) - Avenue Maréchal Leclerc comprenant :

a) au rez-de-chaussée :

- une superficie de 1.015 m² environ, à prendre à l'angle gauche du bâtiment, à usage de chambre froide (2), réserves et surface de vente,
- une rampe de chargement d'une superficie de 60 m² environ,
- et le droit aux parkings y compris couverts (bâtiment arrière) situés sur l'ensemble du tènement immobilier,

lesdits parkings sont utilisés conjointement par les locataires du bâtiment.

b) Au premier étage :

- Le logement et les bureaux se trouvant au-dessus de la surface louée du rez-de-chaussée, soit une surface d'environ 200 m².

Ce renouvellement de bail de sous location a été conclu pour une période de neuf années à compter du 1^{er} Octobre 2002. Il expire donc le 30 Septembre 2011.

Ce bail a en outre été consenti et accepté suivant diverses autres charges, clauses et conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler.

ROMANS FRUITS ET LEGUMES

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société en nom collectif dénommée ROMANS FRUITS ET LEGUMES, dont le siège social est à Zone Industrielle Les Allobroges 35 allée des Allobroges 26 100 ROMANS SUR ISERE

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 423 289 818 RCS ROMANS SUR ISERE en date du 18 Juin 1999.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société ROMANS FRUITS ET LEGUMES a pour objet, directement ou indirectement :

Le négoce de produits alimentaires, magasin à rayons multiples, droguerie, jouets, décoration, fleurs, jardinerie, loisirs,

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Trente (30) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) divisé en cinq cent (500) parts sociales de seize (16 €) euros de valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- la société PROPART (anciennement GRAND FRAIS PARTICIPATIONS), Une part, ci Numérotée 1	1 part
- la société PROSOL GESTION, Quatre cent quatre vingt dix neuf parts, ci Numérotées de 2 à 500	499 parts
Soit les cinq cent parts composant le capital social, ci	500 parts

85

SURETE

- 2 Février 2006 n° 2006C000124 : inscription relative à la publication des contrats de crédit bail

- ✓ Au profit de : BNP PARIBAS
- ✓ Désignation : matériel de transformation de données marque DIVERS INFORMATIQUE série 25032 selon facture FC5067 du 30 Novembre 2005 chez PRICER

- 5 Mai 2003 n° 2003L000277 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : FENWICK T18 W4X360P00532

- 13 Juin 2007 n° 2007L000364 : inscription relative à la publication des contrats de location

- ✓ Au profit de : FENWICK LEASE
- ✓ Désignation : un T16 FENWICK n° série W4X360U3418 selon contrat n° 000136752-00

GERANT DE LA SOCIETE

La société est gérée par Madame Brigitte DUMONT, nommée aux termes d'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2006 pour une durée illimitée.

ENONCIATION DU BAIL

Bail type.

L'ensemble des sociétés listées ci-dessus sont dénommées ci-après « les Filiales » :

II. La société Bénéficiaire

CONSTITUTION DE LA SOCIETE - IMMATRICULATION

Il existe une société par actions simplifiée dont le siège social est situé rue des Frères Lumière - ZAC du Chapotin - 69970 CHAPONNAY, immatriculée sous le numéro 484 912 928 RCS LYON,

Elle a été immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 484 912 928 RCS LYON en date du 21 novembre 2005.

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société PROSOL EXPLOITATION a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés civiles, commerciales, industrielles et financières,
- la réalisation de prestations administratives, comptables, juridiques pour les sociétés filiales,
- l'acquisition de valeurs mobilières de toute nature,
- la gestion de ces participations et de ces valeurs mobilières,
- le placement des disponibilités de la société,
- le conseil en gestion, informatique, en finances, marketing, en management, stratégie industrielle...

- le négoce de produits frais de toute nature et de toutes origines,
- animation de réseau,
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement,
- et d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE DE LA SOCIETE

Sa durée est de Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à la somme de Trente Sept Mille Euros (37.000 €), divisé en Mille Huit Cent Cinquante (1.850) actions égales et de même rang de Vingt Euros (20 €) de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, de même catégorie, appartenant toutes à l'associée unique, savoir la société PROSOL GESTION.

PRESIDENT DE LA SOCIETE

La société est présidée par la société PROSOL GESTION dont le représentant permanent est Monsieur Serge DIGONNET, nommé aux termes des décisions de l'associée unique en date du 17 décembre 2007 avec effet rétroactif au 27 Novembre 2007.

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Les commissaires aux comptes de la société PROSOL EXPLOITATION sont :

- titulaire :

SR AUDIT
82, rue de la Petite Eau
73292 La Motte Servolex

- suppléant :

Monsieur SIRODOT Pierre
82, rue de la Petite Eau
73292 La Motte Servolex

III. LIENS ENTRE LES SOCIETES

A ce jour la société PROSOL GESTION est associée unique de la société PROSOL EXPLOITATION.

S n 13
87

IV. DIRIGEANTS COMMUNS

Monsieur Serge DIGONNET est Président du Directoire de PROSOL GESTION et la société PROSOL GESTION est présidente de la société PROSOL EXPLOITATION dont le représentant permanent est Monsieur Serge DIGONNET.

B. MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION DES APPORTS

Dans le cadre des accords de partenariats signés par la société PROSOL GESTION avec ses différents partenaires pour l'exploitation des magasins sous l'enseigne GRAND FRAIS, il a été décidé que chacune des parties crée une filiale spécialement dédiée afin d'isoler ces magasins des autres magasins et activités connexes exploités. Pour sa part, PROSOL GESTION a décidé d'utiliser la structure initiale de la SAS GFL pour centraliser ses activités « Grand Frais ». La société GFL est devenue PROSOL EXPLOITATION, avec un nouvel objet social adapté et élargi (commerce de détail de FL et animation de réseau).

Aussi, pour isoler les magasins exploités avec les partenaires il a été décidé que la société PROSOL GESTION apporte l'ensemble des droits sociaux qu'elle détient dans les sociétés qui exploitent les magasins sigles GRAND FRAIS à la SAS GRAND FRAIS.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX APPORTS FAITS PAR LA SOCIETE PROSOL GESTION A LA SOCIETE PROSOL EXPLOITATION :

ARTICLE 1 - APPORT DES DROITS SOCIAUX DETENUS PAR PROSOL GESTION

La société PROSOL GESTION apporte, net de tout passif et sous les conditions ordinaires et de droit, et sous celles ci-après stipulées, à la société PROSOL EXPLOITATION, qui accepte, le tout sous réserve de la réalisation des conditions suspensives ci-après exprimées, la totalité des droits sociaux qu'elle détient dans les Filiales décrites ci-dessus, savoir :

➤ LE PRIMEUR DE CHOISEY

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale,

➤ LE JARDIN DES ABEILLES

350 parts sociales numérotées de 151 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ LES JARDINS DE SEYNOD

425 parts sociales numérotées de 1 à 425 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ CUSIN

600 Actions de 66, 66 € de valeur nominale chacune

➤ LES JARDINS DE JOUY

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

59 19

➤ **FL BOURGOIN**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **BRON FRAIS**

500 parts sociales numérotées de 1 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **DIJON FRUTTS**

500 parts sociales numérotées de 1 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **FL VILLEFRANCHE**

500 parts sociales numérotées de 1 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **OYO FRUTTS**

500 parts sociales numérotées de 1 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **FRUTIVORE DECINES**

499 parts sociales numérotées de 2 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **FL MONTLUCON**

499 parts sociales numérotées de 2 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **FRUIPRI**

9.145 parts sociales numérotées de 1 à 9145 de 5 € de valeur nominale chacune

➤ **MACO PRIMEURS**

999 parts sociales numérotées de 1 à 999 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES HALLES DAUPHINOISES**

799 parts sociales numérotées de 1 à 799 de 10 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE BRIVES**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DU CREUSOT**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES VERGERS DE SARREGUEMINES**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES VERGERS DE LUNEL**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

89

➤ **FL BRIVE**

674 parts sociales numérotées de 1 à 674 de 15, 2448 € de valeur nominale chacune

➤ **FL CHANCELADE**

800 parts sociales numérotées de 1 à 800 de 10 € de valeur nominale chacune

➤ **FL LIMOGES**

500 parts sociales numérotées de 1 à 500 de 15, 2448 € de valeur nominale chacune

➤ **FL MALEMORT**

800 parts sociales numérotées de 1 à 800 de 10 € de valeur nominale chacune

➤ **FL PB**

712 parts sociales numérotées de 73 à 376 et de 393 à 800 de 10 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE BORNY**

800 parts sociales numérotées de 1 à 800 de 10 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE MARLY**

800 parts sociales numérotées de 1 à 800 de 10 € de valeur nominale chacune

➤ **CHALONFRUITS**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **SNC DES VERGERS**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **FL CLERMONT**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **FL ROANNE**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **FL SEYSSINS**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **FRUITHIERS**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE POTAGER DE MONTELMAR**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

Sg 17

➤ **LE POTAGER DE NARBONNE**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE POTAGER DE QUETIGNY**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE POTAGER D'ORANGE**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE PRIMEUR D'AVIGNON**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE PRIMEUR DE BEAUNE**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE PRIMEUR DE NEVERS**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE PRIMEUR DE SAINT MARCEL**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE PRIMEUR DE SCHWEIGHOUSE**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE PRIMEUR DE SEMECOURT**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE PRIMEUR DE VAULX**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LE PRIMEUR MACONNAIS**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE BRETIGNY**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE CANNET**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE CHASSE SUR RHONE**

499 parts sociales numérotées de 2 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

Sg Sg

➤ **LES JARDINS DE CRANVES SALES**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE DOMANCY**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE DOMMARTIN**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE MORSCHWILLER**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE STRASBOURG**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS DE VICHY**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES JARDINS D'EPAGNY**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **LES VERGERS DE SAULX**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **MONTCEAUFRUITS**

499 parts sociales numérotées de 1 à 499 de 16 € de valeur nominale chacune

➤ **ROMANS FRUITS ET LEGUMES**

499 parts sociales numérotées de 2 à 500 de 16 € de valeur nominale chacune

Il est toutefois déclaré par la société PROSOL GESTION que les parts sociales qu'elle détient dans les sociétés suivantes font l'objet d'un nantissement pari passu au profit de CALYON et FORTIS en garantie d'un prêt consenti à la société par lesdites banques d'un montant de 14.700.000 €.

- SNC FL BOURGOIN
- SNC FL MONTLUCON
- SNC FRUIPRI
- SNC MACO PRIMEURS
- SARL DIJON FRUITS
- SARL VILLEFRANCHE
- SARL FRUTTIVORES DECINES
- SARL OYO FRUITS
- SARL BRON FRAIS

Par ailleurs les 600 actions que PROSOL GESTION détient au sein du capital social de la société CUSIN sont nanties au profit de la Lyonnaise de Banque.

19 92 19

Pour l'ensemble des Filiales l'agrément des associés à été obtenu en assemblée générale préalablement aux présents apports, à l'exception des sociétés suivantes où aucun agrément n'est requis :

- SARL BRON FRAIS
- SARL DIJON FRUITS
- SARL FL BRIVE
- SARL CHANCELADE
- SARL FL LIMOGES
- SARL LES JARDINS DE BORNAY
- SARL LES JARDINS DE MARLY
- SARL FL VILLEFRANCHE
- SARL OYO FRUITS
- SAS CUSIN

ARTICLE 2 – EVALUATION DES APPORTS

1) Evaluation des droits sociaux apportés

La valeur retenue pour l'ensemble des droits sociaux apportés par la société PROSOL GESTION dans les Filiales est celle figurant dans les comptes de la société PROSOL GESTION au 30 septembre 2007, savoir :

➤ LE PRIMEUR DE CHOISEY

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ LE JARDIN DES ABEILLES

5.600 €

➤ LES JARDINS DE SEYNOD

6.800 €

➤ CUSIN

1.299.083 € arrondis à la somme de 1.299.000 €

➤ LES JARDINS DE JOUY

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ FL BOURGOIN

7.607 € arrondis à la somme de 7.600 €

➤ BRON FRAIS

9.226 € arrondis à la somme de 9.220 €

➤ DIJON FRUITS

11.401 arrondis à la somme de 11.400 €

Sg 93 17

➤ **FL VILLEFRANCHE**

10.457 € arrondis à 10.440 €

➤ **OYO FRUITS**

11.679 € arrondis à 11.660 €

➤ **FRUTIVORE DECINES**

7.985 € arrondis à 7.980 €

➤ **FL MONTLUCON**

7.607 € arrondis à la somme de 7.600 €

➤ **FRUIPRI**

465.580 €

➤ **MACO PRIMEURS**

456.890 € arrondis à 456.880 €

➤ **LES HALLES DAUPHINOISES**

7.990 € arrondis à 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE BRIVES**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DU CREUSOT**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES VERGERS DE SARREGUEMINES**

0 €

➤ **LES VERGERS DE LUNEL**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **FL BRIVE**

--- 405.034 € arrondis à 405.020 €

➤ **FL CHANCELADE**

33.920 €

➤ **FL LIMOGES**

403.735 € arrondis à 403.720 €

Sh 10

➤ **FL MALEMORT**

33.920 €

➤ **FL PB**

7.120 €

➤ **LES JARDINS DE BORN**

8.000 €

➤ **LES JARDINS DE MARLY**

8.000 €

➤ **CHALONFRUTTS**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **SNC DES VERGERS**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **FL CLERMONT**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **FL ROANNE**

7.607 € arrondis à 7.600 €

➤ **FL SEYSSINS**

7.607 € arrondis à 7.600 €

➤ **FRUITHIERS**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE POTAGER DE MONTELMAR**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE POTAGER DE NARBONNE**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE POTAGER DE QUETIGNY**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE POTAGER D'ORANGE**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE PRIMEUR D'AVIGNON**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE PRIMEUR DE BEAUNE**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE PRIMEUR DE NEVERS**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE PRIMEUR DE SAINT MARCEL**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE PRIMEUR DE SCHWEIGHOUSE**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE PRIMEUR DE SEMECOURT**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE PRIMEUR DE VAULX**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LE PRIMEUR MACONNAIS**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE BRETIGNY**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE CANNET**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE CHASSE SUR RHONE**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE CRANVES SALES**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE DOMANCY**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE DOMMARTIN**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE MORSCHWILLER**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE STRASBOURG**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS DE VICHY**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES JARDINS D'EPAGNY**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **LES VERGERS DE SAULX**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **MONTCEAUFRUITS**

7.984 € arrondis à la somme de 7.980 €

➤ **ROMANS FRUITS ET LEGUMES**

7.985 € arrondi à 7.980€

2) Evaluation de la société Bénéficiaire

La société PROSOL GESTION détient 100% des titres de la société Bénéficiaire des apports, la société PROSOL EXPLOITATION.

Dans ce contexte il n'est donc pas nécessaire d'établir une parité d'échange. Ainsi les apports seront rémunérés par une augmentation de capital de la société Bénéficiaire avec une valeur retenue des actions de la société PROSOL EXPLOITATION à leur valeur nominale soit Vingt (20) € par action.

ARTICLE 3 – REMUNERATION DES APPORTS

1. Apports de parts sociales de la société LE PRIMEUR DE CHOISEY

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE PRIMEUR DE CHOISEY effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

2. Apports de parts sociales de la société LE JARDIN DES ABEILLES

L'apport qui précède, des 350 parts sociales de la société LE JARDIN DES ABEILLES effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 5.600 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 280 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

3. Apports de parts sociales de la société LES JARDINS DE SEYNOD

L'apport qui précède, des 425 parts sociales de la société LES JARDINS DE SEYNOD effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 6.800 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 340 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

4. Apports des actions de la société CUSIN

L'apport qui précède, des 600 actions de la société CUSIN effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de e 1.299.000 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 64.950 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

5. Apports des parts sociales de la société LES JARDINS DE JOUY

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE JOUY effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

6. Apports des parts sociales FL BOURGOIN

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société FL BOURGOIN effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.600 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 380 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

7. Apports des parts sociales BRON FRAIS

L'apport qui précède, des 500 parts sociales de la société BRON FRAIS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 9.220 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 461 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

8. Apports des parts sociales DIJON FRUITS

L'apport qui précède, des 500 parts sociales de la société DIJON FRUITS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 11.400 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 570 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

9. Apports des parts sociales FL VILLEFRANCHE

L'apport qui précède, des 500 parts sociales de la société FL VILLEFRANCHE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 10.440 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 522 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

10. Apports des parts sociales OYO FRUITS

L'apport qui précède, des 500 parts sociales de la société OYO FRUITS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 11.660 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 583 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

11. Apports des parts sociales FRUTIVORE DECINES

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société FRUTIVORE DECINES effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

99

12. Apports des parts sociales FL MONTLUCON

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société FL MONTLUCON effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.600 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 380 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

13. Apports des parts sociales FRUIPRI

L'apport qui précède, des 9.145 parts sociales de la société FRUIPRI effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 465.580 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 23.279 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

14. Apports des parts sociales MACO PRIMEURS

L'apport qui précède, des 999 parts sociales de la société MACO PRIMEURS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 456.880 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 22.844 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

15. Apports des parts sociales LES HALLES DAUPHINOISES

L'apport qui précède, des 799 parts sociales de la société LES HALLES DAUPHINOISES effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

16. Apports des parts sociales LES JARDINS DE BRIVES

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE BRIVES effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

100

17. Apports des parts sociales LES JARDINS DU CREUSOT

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DU CREUSOT effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

18. Apports des parts sociales LES VERGERS DE SARREGUEMINES

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES VERGERS DE SARREGUEMINES effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 0 €.

Aussi, cet apport ne donnera pas lieu à une augmentation du capital social de la société PROSOL EXPLOITATION et à l'attribution d'actions de cette dernière.

19. Apports des parts sociales LES VERGERS DE LUNEL

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES VERGERS DE LUNEL effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

20. Apports des parts sociales FL BRIVE

L'apport qui précède, des 674 parts sociales de la société FL BRIVE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 405.020 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 20.251 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

21. Apports des parts sociales FL CHANCELADE

L'apport qui précède, des 800 parts sociales de la société FL CHANCELADE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 33.920 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 1.696 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

22. Apports des parts sociales FL LIMOGES

L'apport qui précède, des 500 parts sociales de la société FL LIMOGES effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 403.720 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 20.186 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

23. Apports des parts sociales FL MALEMORT

L'apport qui précède, des 800 parts sociales de la société FL MALEMORT effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 33.920 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 1.696 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

24. Apports des parts sociales FL PB

L'apport qui précède, des 712 parts sociales de la société FL PB effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 7.120 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 356 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

25. Apports des parts sociales LES JARDINS DE BORNLY

L'apport qui précède, des 800 parts sociales de la société DES JARDINS DE BORNLY effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 8.000 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 400 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

26. Apports des parts sociales LES JARDINS DE MARLY

L'apport qui précède, des 800 parts sociales de la société DES JARDINS DE MARLY effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme de 8.000 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 400 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

27. Apports des parts sociales CHALONFRUTTS

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société CHALONFRUTTS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

28. Apports des parts sociales DES VERGERS

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société DES VERGERS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

29. Apports des parts sociales FL CLERMONT

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société FL CLERMONT effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

30. Apports des parts sociales FL ROANNE

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société FL ROANNE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.600 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 380 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

31. Apports des parts sociales FL SEYSSINS

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société FL SEYSSINS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.600 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 380 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

32. Apports des parts sociales FRUITHIERS

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société FRUITHIERS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

33. Apports des parts sociales LE POTAGER DE MONTELMAR

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE POTAGER DE MONTELMAR effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

34. Apports des parts sociales LE POTAGER DE NARBONNE

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE POTAGER DE NARBONNE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

35. Apports des parts sociales LE POTAGER DE QUETIGNY

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE POTAGER DE QUETIGNY effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

36. Apports des parts sociales LE POTAGER D'ORANGE

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE POTAGER D'ORANGE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

10

37. Apports des parts sociales LE PRIMEUR D'AVIGNON

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE PRIMEUR D'AVIGNON effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

38. Apports des parts sociales LE PRIMEUR DE BEAUNE

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE PRIMEUR DE BEAUNE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

39. Apports des parts sociales LE PRIMEUR DE NEVERS

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE POTAGER DE NEVERS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

40. Apports des parts sociales LE PRIMEUR DE SAINT MARCEL

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE PRIMEUR DE SAINT MARCEL effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

41. Apports des parts sociales LE PRIMEUR DE SCHWEIGHOUSE

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE PRIMEUR DE SCHWEIGHOUSE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

42. Apports des parts sociales LE PRIMEUR DE SEMECOURT

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE PRIMEUR DE SEMECOURT effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

43. Apports des parts sociales LE PRIMEUR DE VAULX

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE PRIMEUR DE VAULX effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

44. Apports des parts sociales LE PRIMEUR MACONNAIS

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LE PRIMEUR MACONNAIS effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

45. Apports des parts sociales LES JARDINS DE BRETIGNY

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE BRETIGNY effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

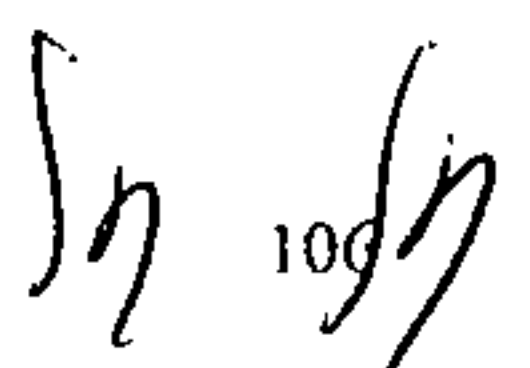
- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

46. Apports des parts sociales LES JARDINS DE CANNET

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE CANNET effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

 100

47. Apports des parts sociales LES JARDINS DE CHASSE SUR RHÔNE

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE CHASSE SUR RHONE effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

48. Apports des parts sociales LES JARDINS DE CRANVES SALES

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE CRANVES SALES effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

49. Apports des parts sociales LES JARDINS DE DOMANCY

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE DOMANCY effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

50. Apports des parts sociales LES JARDINS DE DOMMARTIN

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE DOMMARTIN effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

51. Apports des parts sociales LES JARDINS DE MORSCHWILLER

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société LES JARDINS DE MORSCHWILLER effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.



57. Apports des parts sociales ROMANS FRUTTS ET LEGUMES

L'apport qui précède, des 499 parts sociales de la société ROMANS FRUTTS ET LEGUMES effectué par PROSOL GESTION, est évalué à la somme arrondie de 7.980 €.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de :

- 399 actions de Vingt (20) Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, émises au pair, à créer par la société PROSOL EXPLOITATION à titre d'augmentation de son capital social.

174.698 actions seront créées par PROSOL EXPLOITATION qui augmentera alors son capital social d'une somme de 3.493.960 €.

Les 174.698 actions nouvelles, créées à titre d'augmentation de capital de la société PROSOL EXPLOITATION porteront jouissance au premier jour de l'exercice social en cours, soit le 1^{er} octobre 2007 et seront attribuées intégralement à PROSOL GESTION.

Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôts en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront lieu au paiement de la même somme nette lors de toute opération ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

ARTICLE 4 - CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

1) Contrôle de la valeur des apports

L'évaluation ci-dessus des droits sociaux des Filiales à l'exception de la société CUSIN va être corroborée par Madame Bernadette MOUTON LABLANCHE domiciliée à BRON (69500) - 140 Avenue Franklin Roosevelt, nommée en qualité de commissaire aux apports par ordonnance du Tribunal de Commerce de Lyon le 12 octobre 2007.

L'original dudit rapport demeurera annexé après mention lors des décisions de l'associé unique de la société PROSOL EXPLOITATION qui constatera l'augmentation de capital.

L'évaluation des droits sociaux de la société CUSIN va être corroborée par Monsieur Alain CONESA domicilié 42, chemin du Moulin Carron 69130 ECULLY, nommé en qualité de commissaire aux apports par ordonnance du Tribunal de Commerce de Lyon le 12 octobre 2007.

L'original dudit rapport demeurera annexé après mention lors des décisions de l'associé unique de la société PROSOL EXPLOITATION qui constatera l'augmentation de capital.

2) Propriété - Jouissance

La société PROSOL EXPLOITATION sera propriétaire des droits sociaux à elle apportée du jour de la signature du présent acte.

Elle en aura la jouissance rétroactivement à compter du premier jour de l'exercice social en cours, soit le 1^{er} octobre 2007.

Jh Jh

3) Conditions suspensives

Les présents apports ne deviendront définitifs qu'à compter :

1) - de l'obtention de l'accord des banques nanties autorisant l'apport pour les parts sociales et/ou actions des sociétés listées à l'article 1 des présentes ;

En cas de refus des banques créancières d'autoriser les apports, les droits sociaux nantis ne seront pas apportés sans remettre en cause l'ensemble des apports partiels d'actifs prévus aux présentes.

- de leur approbation, de l'approbation de leur évaluation et de leur rémunération par décisions de l'associée unique de la société PROSOL EXPLOITATION statuant au vu des rapports de Madame Bernadette MOUTON LABLANCHE et de Monsieur CONESA, commissaires aux apports désignés par ordonnances du Tribunal de Commerce de Lyon le 12 octobre 2007 comme rappelé ci-avant.

La réalisation des présentes conditions suspensives devront intervenir au plus le 15 mars 2008, à défaut, la présente convention sera considérée comme nulle et non avenue, sans indemnité de part ni d'autre.

2) En cas de réalisation des conditions suspensives l'apport des droits sociaux soumis au régime des apports partiels d'actifs sera réputé réalisé rétroactivement au jour de la signature du présent traité d'apport.

4) Déclarations de la société apporteuse

Monsieur Serge DIGONNET déclare :

- ☐ qu'aucune des Filiales n'a ou n'est en état de redressement ou liquidation judiciaire,
- ☐ que chacune des Filiales a son siège social en France,
- ☐ que les droits sociaux apportés ne sont grevés d'aucune inscription de nantissement à l'exception de ce qui est rapporté à l'article 1 des présentes.

La société PROSOL EXPLOITATION, bénéficiaire des apports, déclare dispenser l'Apporteuse de plus amples renseignements concernant les droits sociaux apportés.

ARTICLE 5 - DECLARATIONS FISCALES

1) Régime de faveur des apports partiels d'actifs

La société PROSOL GESTION et la société PROSOL EXPLOITATION déclarent opter pour le régime de faveur des apports partiels d'actifs mentionné à l'article 210 B du CGI, l'apport réunissant les conditions prévues pour l'application de ce régime :

Le capital de la société LE PRIMEUR DE CHOISEY étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE JARDIN DES ABEILLES étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 350 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 70 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE SEYNOD étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 425 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 85 % de son capital ;

Le capital de la société CUSIN étant représenté par 600 actions de 66,66 € de valeur nominale chacune, les 600 actions apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE JOUY étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société FL BOURGOIN étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société BRON FRAIS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 500 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société DIJON FRUITS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 500 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société FL VILLEFRANCHE étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 500 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société OYO FRUITS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 500 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société FRUTIVORE DECINES étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société FL MONTLUCON étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société FRUIPRI étant représenté par 9.148 parts sociales de 5 € de valeur nominale chacune, les 9.145 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,97 % de son capital ;

Le capital de la société MACO PRIMEURS étant représenté par 1.000 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 999 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,90 % de son capital ;

Le capital de la société LES HALLES DAUPHINOISES étant représenté par 800 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, les 799 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,87 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE BRIVES étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

111

Le capital de la société LES JARDINS DU CREUSOT étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES VERGERS DE SARREGUEMINES étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES VERGERS DE LUNEL étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société FL BRIVE étant représenté par 674 parts sociales de 15,2448 € de valeur nominale chacune, les 674 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société FL CHANCELADE étant représenté par 800 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, les 800 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société FL LIMOGES étant représenté par 500 parts sociales de 15,2448 € de valeur nominale chacune, les 500 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société FL MALEMORT étant représenté par 800 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, les 800 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société FL PB étant représenté par 800 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, les 712 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 89 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE BORNY étant représenté par 800 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, les 800 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

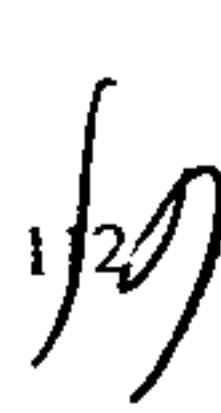
Le capital de la société LES JARDINS DE MARLY étant représenté par 800 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, les 800 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 100 % de son capital ;

Le capital de la société CHALONFRUTTS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société DES VERGERS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société FL CLERMONT étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société FL ROANNE étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société FL SEYSSINS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société FRUTTHIERS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE POTAGER DE MONTELMAR étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE POTAGER DE NARBONNE étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE POTAGER DE QUETIGNY étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE POTAGER D'ORANGE étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE POTAGER D'AVIGNON étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE PRIMEUR DE BEAUNE étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE PRIMEUR DE NEVERS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE PRIMEUR DE SAINT MARCEL étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE PRIMEUR DE SCHWEIGHOUSE étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE PRIMEUR DE SEMECOURT étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE PRIMEUR DE VAULX étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LE PRIMEUR MACONNAIS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

19 13

Le capital de la société LES JARDINS DE BRETIGNY étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE CANNET étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE CHASSE SUR RHONE étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE CRANVES SALES étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE DOMANCY étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE DOMMARTIN étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE MORSCHWILLER étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS DE STRASBOURG étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

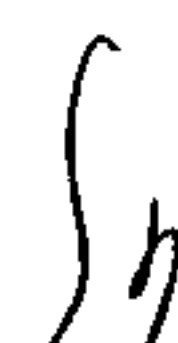
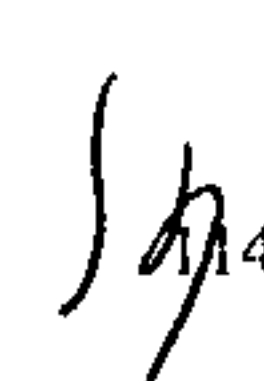
Le capital de la société LES JARDINS DE VICHY étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES JARDINS D'EPAGNY étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société LES VERGERS DE SAULX étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société MONTCEAUFRUITS étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Le capital de la société ROMANS FRUTTS ET LEGUMES étant représenté par 500 parts sociales de 16 € de valeur nominale chacune, les 499 parts sociales apportées par PROSOL GESTION à PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports représentent ensemble ainsi 99,80 % de son capital ;

Afin de placer le présent apport dans le cadre des dispositions relatives aux apports partiels d'actifs :

la société PROSOL GESTION, société apporteuse, prend l'engagement conformément à l'article 210 B du CGI :

- de conserver les droits sociaux reçus en rémunération des apports pendant un délai minimum de trois ans à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital de la société Bénéficiaire ;
- de calculer ultérieurement, les plus-values (ou moins-values) résultant de la cession de ces mêmes droits sociaux d'après la valeur qu'avaient les droits sociaux apportés, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

La société PROSOL EXPLOITATION, société bénéficiaire des apports prend l'engagement :

- de calculer ultérieurement conformément aux dispositions de l'article 210-A du CGI, les plus-values (ou moins-values) résultant de la cession de ces mêmes droits sociaux d'après la valeur qu'ils avaient dans les écritures de la société Apporteuse.

Par ailleurs, en tant que de besoin, la société Bénéficiaire des apports sera substituée à la société apporteuse dans l'engagement de conservation souscrit par celle-ci à raison des droits sociaux reçus en rémunération d'apports réalisés dans le cadre du régime des dispositions de l'article 210 B du CGI.

La société Apporteuse et la société Bénéficiaire s'engagent le cas échéant à établir et à produire l'état de suivi des plus-values en sursis d'impositions faisant apparaître les droits sociaux apportés et ceux reçus en échange, tel que prévu à l'article 54 septies du CGI.

La société Bénéficiaire s'engage à tenir le registre des plus-values en report d'imposition prévu par l'article 54 septies susvisé.

2) Rétroactivité fiscale

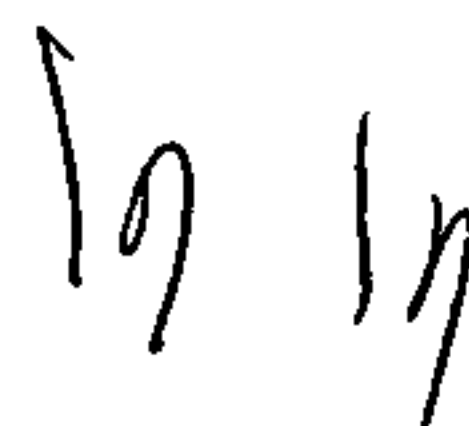
Les Parties déclarent que les présents apports auront une rétroactivité fiscale au 1^{er} octobre 2007. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2007, tous les bénéfices et/ou pertes réalisés par les Filiales dont les titres sont apportés seront affectés et/ou supportés par la société PROSOL EXPLOITATION.

ARTICLE 6 - TRANSFERT DE SALARIES

Les sociétés PROSOL GESTION et PROSOL EXPLOITATION décident que les salariés listés en annexe 1 des présentes travaillant actuellement au sein de la société PROSOL GESTION seront transférés à la société PROSOL EXPLOITATION avec poursuite de leur contrat de travail et reprise de l'ensemble de leurs droits acquis, avec effet rétroactivement au 1^{er} décembre 2007.

ARTICLE 7 - ADOPTION DU REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS

Les Parties conviennent de placer l'ensemble de l'opération représentant la Branche Grand Frais des magasins pour le rayon fruits et légumes sous le régime des scissions prévu aux articles L.236-16 à L.236-22 du Code de Commerce.



ARTICLE 8 - GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF

1) Sur l'activité des Filiales

La société Apporteuse déclare que les Filiales ont toujours exercé une activité conforme à leur objet social.

2) Sur les bilans sociaux des Filiales

La société Apporteuse déclare que les derniers bilans comptables et fiscaux des Filiales ont été régulièrement établis.

3) Sur les obligations fiscales et sociales des Filiales

La société Apporteuse déclare que les Filiales ont toujours respecté la législation fiscale et sociale; elles sont à jour de toutes obligations pécuniaires quelconques découlant de leur application et qu'il n'existe aucun contentieux quelconque, actuel ou prévisible.

Les déclarations prescrites en matière sociale, fiscale ou autres ont été faites de manière régulière et en temps utile, conformément à la loi, et toutes sommes dues au titre de ces déclarations ont été payées ou provisionnées.

4) Sur les impôts et taxes de toute nature

Il est expressément convenu que la Société Apporteuse s'engage à répondre de tous redressements d'impôts, droits et taxes de toute nature, de toutes majorations, intérêts de retard, pénalités ou amendes qui pourraient être infligés aux Filiales à la suite d'une réclamation ou d'un contrôle des administrations douanières, fiscales, parafiscales et sociales, et portant sur la période antérieure aux présents apports.

5) Sur les diminutions de valeur d'actif et d'accroissement de passif

Pour chacune des Filiales, la société Apporteuse garantit à la société Bénéficiaire toute augmentation de passif résultant d'opérations de toute nature et dont le fait générateur est antérieur au 31 décembre 2007.

Cet engagement couvre notamment tout passif social mis à la charge des Filiales par suite de redressements effectués par les administrations fiscales, sociales ou économiques.

Toutefois, la société Apporteuse ne garantit pas :

- L'augmentation de passif due à une imposition ou un redressement qui déplacerait la charge de l'impôt dans le temps, sans globalement augmenter celle-ci ;
- La charge qui n'est pas effectivement supportée par les Filiales dans le cas d'un redressement portant sur un impôt déductible ;

Pour chacune des Filiales, la société Apporteuse garantit à la société Bénéficiaire toute diminution de l'actif résultant d'opérations de toute nature et dont le fait générateur est antérieur au 31 décembre 2007.

Sh 19

6) Compensations

Il est convenu qu'en valeur comptable, tout excédent d'actif et/ou de réduction de passif viendra compenser purement et simplement à due concurrence toute insuffisance d'actif et/ou excédent de passif.

Les sommes devenant ainsi exigibles seront remboursables pour le montant effectivement dû par les Filiales, en tenant compte, le cas échéant, du passif déductible.

ARTICLE 9 - DROITS D'ENREGISTREMENT

Les présents apports seront soumis au droit fixe.

ARTICLE 10 - RENONCIATION

Chaque opération d'apport est dissociable l'une de l'autre.

ARTICLE 11 - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par la société PROSOL EXPLOITATION ainsi que la société PROSOL GESTION en la personne de son représentant permanent Monsieur Serge DIGONNET es-qualités, l'y oblige.

ARTICLE 12 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leur siège social indiqué en tête des présentes.

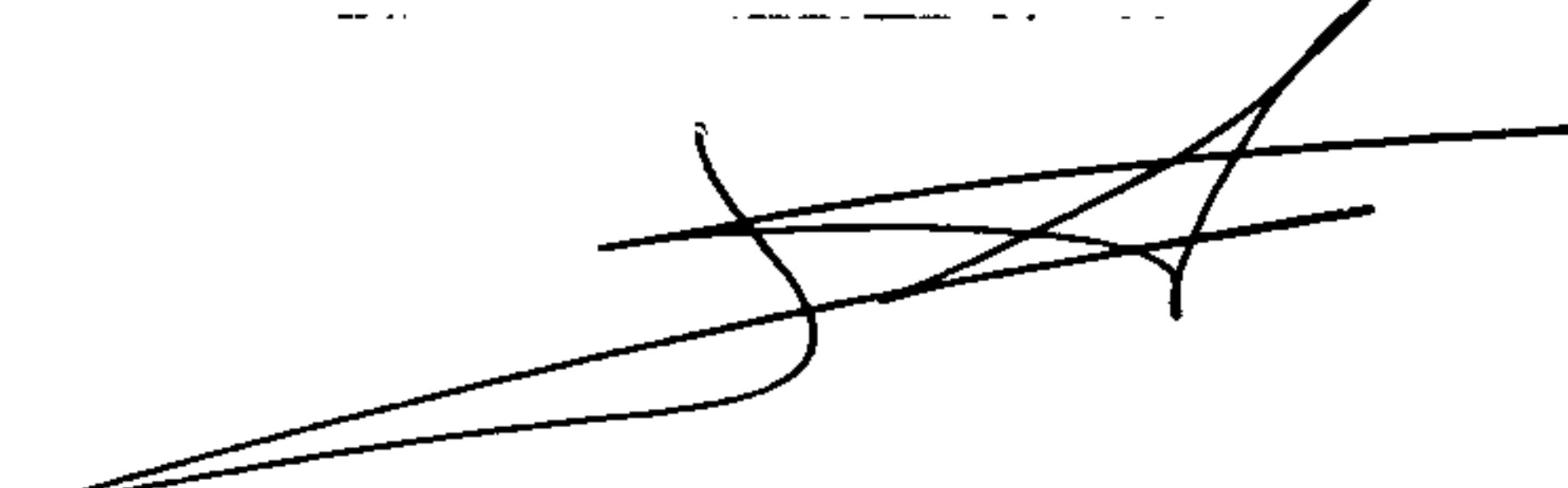
Fait le 31 décembre 2007

A Chaponnay

La société Apporteuse
Monsieur Serge DIGONNET



La société Bénéficiaire
Monsieur Serge DIGONNET



ANNEXE 1 SALARIES TRANSFERES

17 71

EFFECTIF PROSOL EXPLOITATION DECEMBRE 2007

Société	Date Ancienneté	Emploi	Nom	Prénom	Sexe	Age	CodeContrat	Moraire
PROSOL EXPLOITATION	01/09/2007	Responsable de Secteur Junior	ARTAUD	Lionel	Masculin	33	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	24/01/2006	Technicien d'ouverture	BERTRAND	Cyrille	Masculin	32	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	15/03/2004	Responsable de Secteur	BLAZEJEWSKI	Christophe	Masculin	42	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	01/10/2002	Technicien d'ouverture	DEBOTE	Bertrand	Masculin	28	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	01/10/1991	Responsable de Secteur	DUMONT	Brigitte	Féminin	55	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	01/09/2003	Responsable de Secteur	FANTAUZZI	Felice	Masculin	37	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	07/11/1997	Responsable de Secteur	FERNANDEZ	Christian	Masculin	34	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	15/05/2006	Responsable de secteur	FOUET	Christophe	Masculin	29	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	02/01/2007	Responsable de Secteur	JOLION	Cathia	Féminin	33	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	01/09/2004	Responsable de Secteur	LEGENDRE	Franck	Masculin	38	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	16/06/2003	Responsable de Secteur	MARTINS	Philippe	Masculin	33	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	01/09/2003	Responsable de Secteur	MASY	Lionel	Masculin	33	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	02/08/2004	Directeur Exploitation	PICHEL	Carlos	Masculin	40	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	16/01/2006	Responsable de Secteur	PIGOT	Christine	Féminin	34	CDI	151,67
PROSOL EXPLOITATION	01/09/2004	Responsable de Secteur	PIMENTA	Serge	Masculin	37	CDI	151,67

17 11